N° 287. — 24 Mai 1936. 1 fr. Tous les Dimanches.

# POLICE MAGAZINE

# Les millions du docteur

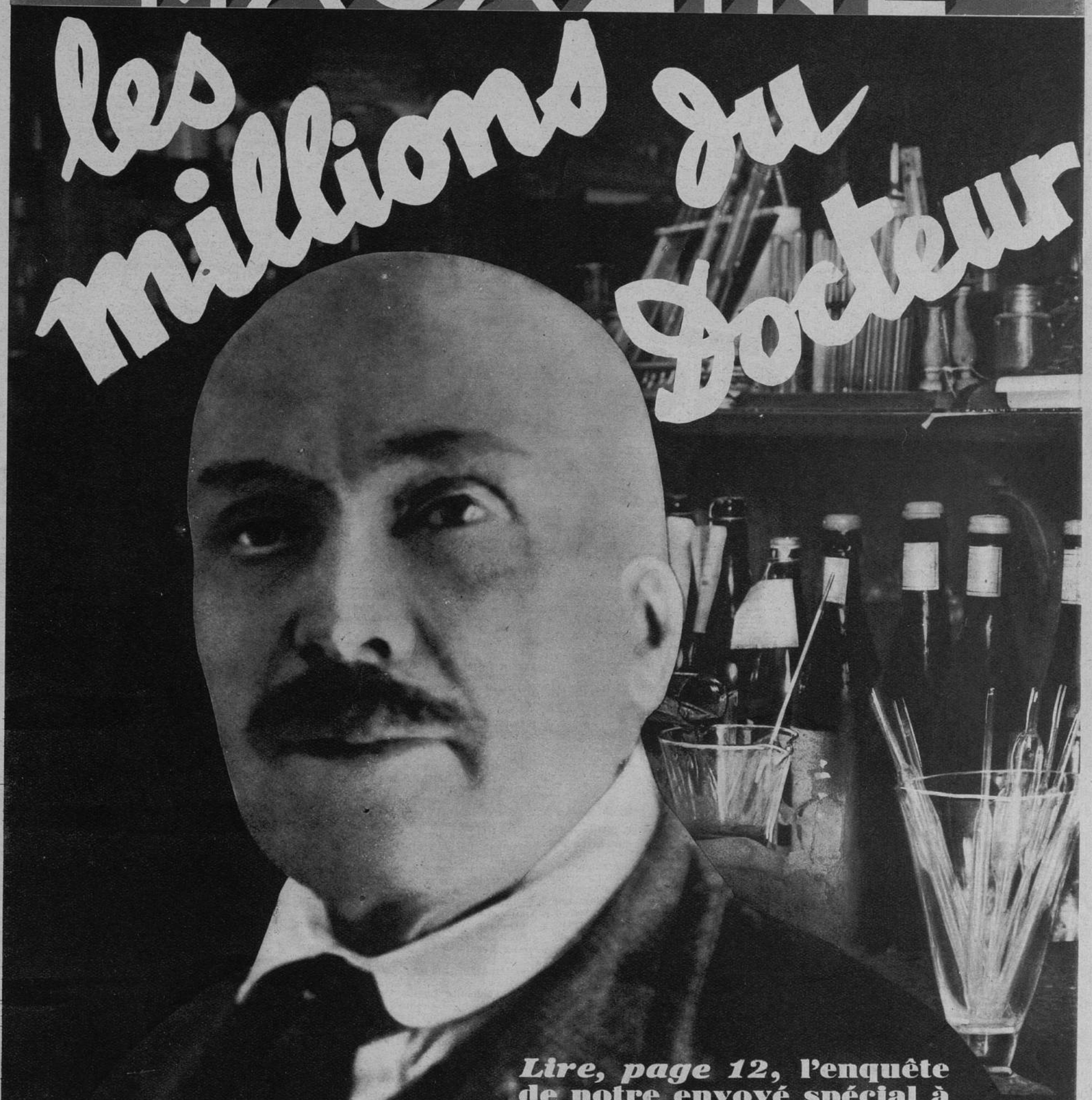

***Lire, page 12,*** **l'enquête de notre envoyé spécial à Toulouse sur l'assassinat du docteur millionnaire Firmin Lauvinerie, dont nous publions le portrait ci-dessus. (*Nyt.*)**

*Une « cigarette-girl » de Memphis (Tennessee), l'aguichante Lucille Underwood, avait su capter l'amour de l'aviateur Brenton Root.* (I. N.)



*La meurtrière et le petit Georges, l'enfant du couple.* (I. N.)

Le Révérend Franklin Root, recteur de l'église Saint-Simon à Chicago, se montra fort déçu le jour où son fils Brenton lui signifia tout net qu'il ne se sentait nullement la vocation religieuse et renonçait à poursuivre ses études théologiques.

Le Révérend, quoi qu'il en eût, se résigna et, comme Brenton exprimait le désir de devenir aviateur, il lui en donna les moyens.

Qui sait ? Peut-être un bel avenir s'annonçait-il là pour lui.

Et, de fait, Brenton ayant rapidement obtenu son brevet de pilote se fit remarquer par des vols audacieux.

Deux ans s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels le fils du recteur acquit une belle renommée dans l'aviation.

C'est à ce moment qu'il fit la connaissance d'une jeune fille de Memphis, dans le Tennessee. Tendre idylle qui se termina bientôt par le mariage des deux jeunes gens, que le révérend Franklin Root tint lui-même à bénir.

Il était heureux, le recteur de Saint-Simon, de voir son fils se créer un foyer !

Les premiers temps de cette union s'étaient annoncés comme fort heureux et il était à présager que, quelques mois plus tard, la naissance d'un enfant consacrerait le bonheur intégral du jeune couple.

Malheureusement la maternité n'embellit pas Daisy et, quand il vit sa femme perdre son charme juvénile et se calfeutrer dans son intérieur, Brenton se mit peu à peu à déserter son foyer.

Tout d'abord Daisy attendit, puis elle pleura, enfin elle fut mordue par le démon de la jalousie et sa vie se changea en un martyre quotidien.

Un jour, en stricte confidence et prétendant qu'il était de son devoir de l'avertir, une bonne petite amie lui apprit qu'on avait vu Brenton Root au *Welcome Club*, une « boîte » de nuit de la ville, qui avait la réputation d'être, avec ses « cigarette-girls » à demi nues, un horrible lieu de débauche.

On donne dans le Tennessee aux filles de mœurs faciles et qui font commerce de leurs charmes ce nom de *cigarette-girls*, dans le sens péjoratif qu'avaient chez nous, il n'y a pas si longtemps encore, les « femmes qui fument ».

La rage au cœur, Daisy décida de découvrir toute la vérité. Elle fouilla d'abord toutes les poches de son mari, puis fit sauter la serrure de sa cantine.

Soudain, parmi des papiers de peu d'importance, elle aperçut la photo d'une toute jeune femme dont la pose et le déshabillé également suggestifs ne pouvaient lui laisser aucun doute, d'autant qu'elle était ainsi dédicacée : *A Brenton, toujours sienne, Lucille.*

— Ah ! le misérable ! s'exclama-t-elle au comble de la colère. Je me vengerai !

L'avion que pilotait Brenton devait arriver ce même jour à l'aérodrome de Memphis. D'ordinaire, son mari rentrait chez eux dans le courant de l'après-midi.

La journée se passa sans qu'il donnât signe de vie.

La soirée s'écoula plus lentement encore, sans que son mari parût. A mesure que les heures s'égrenaient, Daisy devenait de plus en plus nerveuse.

N'y tenant plus, elle monta dans sa chambre et elle s'allongea toute vêtue. Vaincue par la fatigue, elle finit par s'endormir.

Le jour commençait à poindre, quand un pas lourd et pesant la réveilla brutalement. Etait-ce son mari ?...

Et si c'était quelque cambrioleur qui, la sachant seule, s'introduisait dans la maison?

A tout hasard, Daisy s'arma d'un revolver appartenant à son mari et descendit sans bruit à la salle à manger.

C'était bien Brenton. Sous le coup de l'ivresse, il s'était assoupi sur la table.

Brusquement Daisy le secoua. Tout éberlué, l'aviateur risquait déjà quelques mots d'excuses, mais elle ne le laissa pas achever.

Et ce fut la scène vengeresse qu'elle ruminait depuis si longtemps déjà. De ses lèvres sortait un flot de reproches.

Brenton surpris n'avait eu tout d'abord que le sourire vague de l'ivrogne, puis chercha à se défendre sans y parvenir. La colère finit aussi par le gagner et, aux paroles cinglantes de sa femme, il répondit par des mots orduriers.

Debout maintenant et tout titubant, esquissa-t-il — comme Daisy le prétendit dans la suite — le geste de la frapper ?

Toujours est-il que trois coups de feu éclatèrent, et Brenton s'écroula comme une masse.

L'aguichante Lucille Underwood, cigarette-girl du *Welcome-Club* de Memphis, méritait-elle qu'un homme perdît la vie pour elle, et qu'une épouse affolée attendît anxieusement dans une geôle d'être jugée comme meurtrière ?

TOM TURNER.

*PROCHAINEMENT :*

**UN INTÉRESSANT REPORTAGE**

**On va s'occuper enfin de l'Enfance coupable**

# TRIBUNAUX COMIQUES

## Un coup de chien.

Jean-Pierre H... est de Saint-Vincent-les-Hauts ; Louis V..., de Chaugny, village voisin, mais dépendant aussi du même canton de Romanche. Et c'est pour cette raison que les deux amis, car ils l'étaient et le sont encore, comparaissent devant M. le juge de paix de ce dernier bourg, afin de s'expliquer sur une méchante affaire de « rien du tout ».

— Voyons, vous n'êtes pas de mauvais garçons, que diable ! Qu'est-ce qui a bien pu vous passer par la tête ce dimanche-là ?.. Flanquer une gifle à ce pauvre M. Léopold ? Vous étiez fin saouls, pas possible ?

Traités sur ce ton bon enfant, Louis et Jean-Pierre, tous deux gars de culture (culture moyenne) et si nouvellement majeurs qu'il vaut mieux le passer sous silence, ne cherchent pas à s'en tirer par la tangente.

— Ben sûr que non, m'sieur le juge... Saouls, on ne l'était point 'core... Et on n'y voulait pas de mal à m'sieur Léopold... Seulement, c'est son chien qu'est la faute de tout.

— Et comment ! appuie avec conviction l'autre prévenu. Sans c'te gueuse de bête, y serait rin arrivé. Sûr de vrai !

— Enfin, ce chien ne vous a pas attaqués, ne vous a pas mordus ?

— Bé... non !

— Son maître ne l'a pas excité contre vous ?

— Son maître ? Oh ! ben, c'est pour le coup qu'on aurait voulu voir ça... Son maître ?... Oh, là, là !

Et, avant que le giflé, qui, depuis ces dernières répliques, se trémousse avec un désir bien évident de placer son mot, ait pu y réussir :

— C'est arrivé, monsieur le juge, d'une façon à ne pas croire, dévide Jean-Pierre. Voilà : on était entré dans le café pour y faire une manille, mais toutes les tables étaient prises. N'en restait qu'une seule et unique où s' que fumait sa pipe M. Léopold. A ses pieds y avait le chien... un gros énorme, avec une gueule à vous dévorer le gigot d'un coup de dents. « Bon ! que j'dis à mon copain, faut faire déguerpir le bonhomme... On prendra sa place... — Oui, mais comment ? que m'dit mon pote — C'est bien simple, on va lui demander — Et s'il se fâche ? — On lui flanquera une petite bourrée ! — Et le chien ? S'il nous saute dessus ? — Chiche qu'il ne bougera pas, le chien ? — Chiche ? »

« Là-dessus, comme je ne voulais pas avoir de démenti, je m'approche et... v'lan, je fiche en vitesse une petite bourrée à M. Léopold. Mais j'ai eu la venette à cause du chien. Pour lors, mon mouvement s'est trouvé faussé... Et, au lieu d'une chiquenaude, en voulant me retirer bien vite pour ne pas me faire mordre, c'est une bonne « baffe » que j'ai appliquée à M. Léopold.

— Vous avez eu de la chance que le chien ne prenne pas la défense de son maître, constate alors M. le juge de paix.

— Oh ! ça ! répète Jean-Pierre toujours avec un sourire qui finit par devenir intrigant.

— Enfin, est-ce juste ? reprend le magistrat. Et gageons que, si la bête vous avait enlevé un morceau de culotte, vous n'auriez pas demandé votre reste ?

C'est heureusement M. Léopold qui répondra à cette question bien naturelle.

S'étant levé, le digne homme commence par hocher la tête, puis d'une voix très douce :

— Il n'y a qu'un malheur, monsieur le juge de paix, c'est que, le chien tant redouté de ces garçons n'était pas à moi. Je ne l'avais même jamais tant vu... Et, s'il faut tout dire, je le redoutais tellement pour mon propre compte que, lorsqu'il était venu se coucher à mes pieds, je n'osais plus bouger dans la crainte qu'il ne me fasse un mauvais parti.

— En somme, vous auriez de bon cœur cédé votre table aux deux garçons ?

— Parbleu ! Je les avais bien entendus se concerter. Et je vous prie de croire que leur projet de me flanquer une petite bourrée... amicale ne me plaisait guère. Mais pouvais-je bouger avec ce maudit chien entre les jambes ?...

Et, d'une voix lamentable, M. Léopold conclut :

— J'ai préféré encaisser la calotte plutôt que d'être mordu, monsieur le juge de paix...

Le digne magistrat, ayant trouvé que le plus grand fautif en tout cela n'était autre que le chien inconnu, a condamné les deux gars de culture chacun à cent sous d'amende et vingt francs de dédommagement à l'égard de M. Léopold.

J. C.

# Cafetiers

# attention aux Appareils à Sous !

*— Tu es notre complice... Tu le resteras bon gré mal gré !*

A PRÉSENT, j'ai le droit de parler...

Le silence auquel je m'étais astreint depuis quelques mois sur cette curieuse affaire, aujourd'hui, n'a plus raison d'être puisque le principal intéressé m'a délié de ma promesse.

Je vais assez souvent prendre l'apéritif du soir avec des amis ou des confrères dans un petit bar coquet auquel les rideaux vieux rose accrochés aux vitres confèrent une touchante intimité...

Un long comptoir partage en deux la salle étroite qui ressemble à un couloir.

Devant la barre de nickel du « zinc » en bois verni, de hauts tabourets attendent les consommateurs et les placent à hauteur convenable pour grappiller, en buvant l'apéritif, dans des soucoupes pleines de « chips », d'olives, ou d'anchois aux câpres.

Mais il faut dire tout de suite que ce sympathique établissement au cadre charmant est très mal famé... A la vérité, vous n'y verrez pas des types en casquette et à rouflaquettes inquiétantes... Loin de là, tous les gentlemen qui hantent ce bar minuscule sont habillés à la dernière mode du Boulevard extérieur avec des chapeaux gorge-de-pigeon rabattus sur l'œil et d'attendrissantes chemises de soie naturelle aux initiales brodées sur le cœur ostensiblement, comme il se doit pour des gens qui négligent le gilet trop bourgeois à leur sens.

Toutes ces descriptions vestimentaires ont leur importance pour donner l'atmosphère exacte de la maison et pour définir la catégorie sociale de ses clients. Est-ce utile d'ajouter que, dans ce bar de bonne tenue, l'argot, comme du reste tout écart de langage, est chose inconnue. C'est à peine si j'entends de temps à autre un jeune homme bien mis et bagué à souhait dire avec une pointe d'accent fruité :

— Robert lui *a fait porter un chapeau* !

Ou bien lorsqu'un colporteur vient et propose ses cravates et ses chaussettes :

— C'est de la marchandise *qui voit le jour* !

Phrases banales à première vue pour qui ignore les raffinements du milieu... La première n'a aucun rapport avec la chapellerie puisqu'elle signifie tout bonnement :

— Faire un affront à quelqu'un !

Quant à la seconde, elle veut dire :

— C'est de la marchandise acquise honnêtement...

... Il y a trois mois, j'étais perché sur un tabouret en train de siroter paisiblement lorsque quelques hommes élégants entrèrent dans le bar et commandèrent diverses consommations.

Le patron s'empressa de les servir. A leur tour, les nouveaux venus se mirent à boire à petits coups jusqu'à ce qu'un des leur, s'adressant au tenancier, réclama :

— Dites-donc, patron, comment se fait-il que, dans une maison bien tenue comme la vôtre, il n'y ait pas d'appareil à sous... ?

— Oh ! j'avais bien pensé à mettre une grue, mais c'est la place qui manque ici... C'est pas large !

— Je suis de la partie... je travaille dans ces appareils... J'en ai un tout nouveau... Pas encombrant... Si vous voulez que je vous l'amène à l'essai ?...

Le commerçant réfléchit quelques instants, puis — il faut bien satisfaire les exigences de la clientèle, n'est-ce pas ? — il acquiesça :

— Entendu, à condition qu'il ne soit pas embarrassant... !

Le lendemain, l'appareil était posé à côté de la porte.

— Appareil américain dernier cri... Succès fou aux États-Unis... Les records de la « grue » seront battus ! avait bonimenté le type en livrant sa machine à jouer.

Il avait simplement oublié de prévenir le tenancier que l'appareil était interdit. C'est un appareil truqué : 100 francs à gagner minimum pour vingt sous ! Une affaire d'un rendement merveilleux... !

De fait, les mauvais garçons ne savent jamais comment occuper leurs loisirs. Comme ils ne peuvent pas aller toute la journée au cinéma, ils passeront des heures dans les bars à jouer avec les appareils automatiques pour lesquels ils ont une attirance particulière.

Le patron de mon petit bar faisait donc de l'or avec sa machine prohibée... Les clients qui la lui avaient placée empochaient de confortables bénéfices...

Tout eût été pour le mieux si, un jour, les « poulets » — ces indiscrets professionnels — n'étaient venus troubler la fête en saisissant la poule aux œufs d'or mécanique...

Cette descente procura mille ennuis au débitant. Comme il reprochait aux placiers de l'appareil de ne pas lui avoir dit que l'exploitation de la machine était illicite, ils eurent un haussement d'épaules et rassurèrent le brave homme :

— Te casse pas la tête, vieux ! On te le remplacera ton appareil...

— Je n'y tiens pas... S'il y a encore une saisie policière... ! J'en ai assez de ces histoires...

Mais les types insistèrent :

— Si, si ; on t'en apportera un autre d'appareil...

— Je n'en veux plus... Je veux être tranquille... !

Un des hommes fit la grimace ; il s'avança.

C'était un solide, un dur. Il dit alors au commerçant inquiet d'un ton brutal et lourd de menaces :

— Tu es notre complice... Tu le resteras bon gré mal gré !

Et, terrorisé par la dureté de ces paroles, le tenancier dut continuer à exploiter « l'appareil américain » interdit.

Il y est toujours.

Mais pas dans la salle.

Dans un réduit donnant sur l'arrière-boutique... Les clients s'y rendent pour y perdre leurs pièces de monnaie.

Gare à la prochaine perquisition de la police des jeux !

Le débitant voudrait se défaire du dangereux appareil, mais, comme il a commis l'imprudence de l'accueillir à l'essai, il est contraint par les astucieux placiers à le garder sous peine de représailles, au risque de s'attirer les pires ennuis...

Le cas de ce café n'est pas unique. Hélas !

Il y a, paraît-il, plus de cent bistros à Paris à qui une bande de gangsters d'un nouveau genre impose l'exploitation de ces machines à jouer...

Cent bistros tenus par des menaces de chantage, quand ce n'est pas de mort, à garder ces appareils compromettants et cela pour le plus grand profit des mauvais garçons que la crise a poussés à exercer d'autres professions.

La traite des femmes, le trafic de la drogue, la contrebande ne rapportent plus ce qu'ils ont rapporté aux belles années.

C'est pourquoi, afin de faire face aux difficultés de l'existence qui, chaque jour, les assaillent davantage, les ruffians ont imaginé de forcer la main aux débitants pour qu'ils acceptent de se livrer à l'exercice des jeux truqués...

L'affaire est bonne. Elle draine l'argent des habitués des bars et des ouvriers trop « flambeurs »

Mais elle est pleine de risques et les amendes qu'encourent les commerçants complices malgré eux sont très lourdes...

Cafetiers, méfiez-vous des appareils à sous truqués... !

J. B.

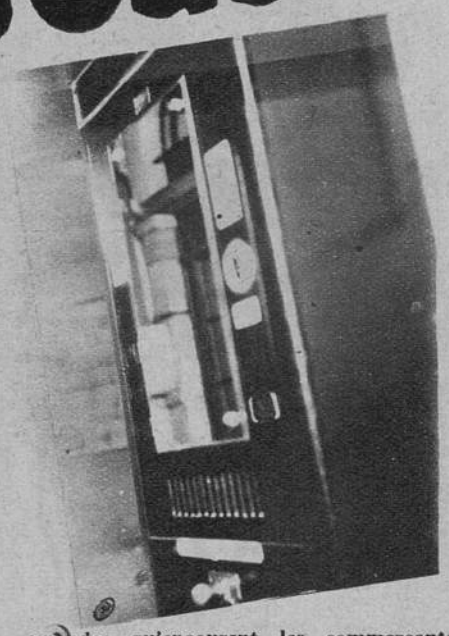

*Les clients qui la lui avaient placée empochaient de confortables bénéfices.*

*Le menuisier David Roy, formellement accusé, par une petite compagne de la victime, du crime, s'en est défendu en invoquant un alibi. Soumis à l'épreuve du « détecteur de mensonge », manœuvré par un savant expert, l'appareil indicateur n'a enregistré aucune oscillation malgré la culpabilité presque certaine du prévenu.*

# ECHEC AU PROGRÈS

*Une mère éplorée, Mrs. Knight, escortée de sa famille, se rend aux obsèques de sa fillette Annie.*

La science n'est pas toujours infaillible, quoi qu'on veuille bien en dire et quels que soient les développements du progrès.

C'est ainsi, entre autres, qu'un instrument dont la perfectionnement semblait être indiscutable, le « dédecteur de mensonge » dont nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs (1) vient de faillir à sa tâche dans des conditions assez piteuses.

Les expériences faites par les savants yankees étaient tellement concluantes, les essais tentés par les chefs de la police américaine à ce point probants que le « détecteur » fut adopté en matière de justice, comme devant démolir tout système de défense des inculpés, basé sur le mensonge.

Or voici un cas précis qui donne le démenti le plus formel à l'infaillibilité présumée de cet instrument, qui semble bien être en effet capable de mentir.

Un menuisier de Fairfield, dans l'État du Maine, David Roy, père de quatre enfants, était accusé d'avoir attiré dans un bois Annie Knight, une fillette de douze ans à peine, qui se rendait à l'école, en compagnie d'une autre enfant, Suzy Stump, sa cadette de trois années plus jeune qu'elle.

Que se passa-t-il exactement ? On n'a que le témoignage de cette dernière pour le savoir. Mais l'abondance de détails qu'elle fournit naïvement, avec l'innocence de son âge, ne laissa aucun doute sur la violence dont sa compagne avait été victime.

Suzy, cachée dans le bois, prétendait avoir tout vu et cependant, grandement apeurée, avait pris la fuite. Elle conta tout à sa maîtresse en arrivant à l'école, accusant formellement David Roy d'être l'auteur de cet acte odieux.

Tout aussitôt l'institutrice courut prévenir des habitants de Fairfield de ce que son élève venait de lui apprendre, et ceux-ci se rendirent sur-le-champ à l'endroit indiqué.

On découvrit le cadavre d'Annie Knight, encore chaud. Il était couché et solidement attaché par une corde à un tronc d'arbre abattu. La pauvrette avait été étranglée, et ses vêtements arrachés, en lambeaux, attestaient que le criminel qui l'avait tuée, avait auparavant abusé d'elle.

Suzy Stump n'avait pas menti et sans doute disait-elle encore la vérité en accusant David Roy comme l'auteur de cet acte abominable, partant comme celui du crime.

Dans leur colère vengeresse, les hommes qui avaient fait la macabre découverte, se portèrent en masse au logis du menuisier, et il s'en fallut de peu qu'il ne fût lynché sur place.

Il ne dut son salut qu'au maire de Fairfield qui, témoin de la scène, empêcha ses administrés de donner libre cours à leur fureur justicière.

David Roy s'en tira avec force horions et fut conduit sous bonne escorte à la prison de Showegan, la ville voisine.

A l'instruction, il se défendit comme un beau diable et réfuta le dire de Suzy Stump, en invoquant un alibi difficilement contrôlable. Il ajoutait, en outre, que, si l'enfant l'accusait ainsi, c'était pour se venger d'une correction qu'il lui avait tout récemment donnée. Il la prétendait fausse de nature et d'un caractère rancunier.

Très perplexe, le magistrat instructeur n'arrivait pas à se convaincre que la petite Suzy ait eu, à son jeune âge, l'esprit assez perverti pour avoir inventé les amples détails donnés par elle sur la scène atroce qu'elle affirmait avoir eue sous les yeux.

Et pourtant, si le menuisier était vraiment innocent...

C'est alors que le juge songea à avoir recours au « détecteur de mensonge, » qui ne pouvait manquer de confondre le prévenu s'il était vraiment coupable.

David Roy fut soumis à l'épreuve tandis qu'un savant expert, le professeur Edward Colgan, de l'Université de Colby manœuvrait l'instrument.

On fit répéter à l'inculpé toutes les explications qu'il avait données au cours de l'instruction et dont il ne s'était jamais départi, invoquer à nouveau également l'alibi qui devait pleinement l'innocenter...

Or, chose prodigieuse ! l'aiguille accusatrice n'oscillait nullement sur le cadran indicateur. Le sang, qui eût dû affluer avec plus de rapidité dans les artères, pendant que le cerveau pensait et que les lèvres murmuraient le mensonge, circulait de façon tout à fait normale.

Et pourtant l'accusation de Suzy était accablante.

David Roy, criminel endurci, avait-il donc un tel empire sur lui-même qu'il pouvait parvenir à commander à ses nerfs aussi bien qu'à empêcher les battements plus précipités du cœur d'influer sur la circulation du sang ? S'il en était ainsi, son cas était exceptionnel.

L'expérience qui avait échoué une première fois, fut renouvelée à diverses reprises donnant toujours un résultat négatif et il fallut bien renoncer au « détecteur de mensonge » mis en échec.

David Roy, néanmoins, n'a pas recouvré la liberté pour cela, car la justice, persuadée de sa culpabilité, se livre actuellement à un supplément d'enquête, dont il est encore impossible de savoir quelle sera l'issue définitive.

R. N.

(1) Voir *Police-Magazine*, nº 459.



# On accuse, on plaide, on juge...

### *Bataille autour d'un billet gagnant.*

Un jour de « paye » dans une usine de la banlieue parisienne, dix ouvriers se cotisèrent pour acheter un billet de la Loterie nationale :

— S'il est gagnant, dit l'un, je pars tout de suite dans mon patelin acheter une petite maison que je connais.

Et son regard, quittant un instant le paysage lépreux qu'il avait sous les yeux, sembla évoquer une maisonnette fraîche et fleurie comme un cottage anglais.

— Eh bien ! fit un second, je m'offrirai un voyage dans le Midi, je n'y suis jamais allé !

Celui-ci voyait comme dans un rêve la Côte d'Azur avec son soleil criblant d'or les maisons blanches, aux volets verts, aux toits rouges :

— Moi, déclara un troisième tout songeur, je pourrai enfin offrir à ma femme un manteau de fourrure : elle en a tellement envie !

Déjà il imaginait sur les épaules de sa femme le vêtement de simili-vison ou de loutre ersatz... ce lapin de pauvre.

— Moi... moi... je ferai ceci, je ferai cela ! dirent les autres.

Seul, l'un d'eux n'avait pas fait de projets, il calma l'enthousiasme de ses camarades par ces mots glacials :

— Allons, allons ! ne vous emballez pas. Pourquoi voulez-vous que, parmi tant d'autres, notre billet gagne quelque chose?... Nous ne gagnerons rien, allez !...

Et c'est à ce sceptique que le billet fut confié.

Dame Fortune, capricieuse, favorisa les dix braves en octroyant cent mille francs à leur billet, et, le lendemain du tirage, les neuf gagnants étaient chez le détenteur du précieux papier.

— Hein ! crois-tu ?... Quelle chance !... On part au pavillon de Flore et, après, on s'offre un déjeuner... criaient ensemble les neuf ouvriers.

Le dixième semblait embarrassé :

— C'est que... murmura-t-il.

— Quoi ?

— Je n'ai pas le temps d'y aller maintenant.

— Qu'importe ? Un autre ira.

— C'est que...

— Enfin quoi ? Qu'y a-t-il ?

Le pauvre homme s'épongeait le front et, tout d'un trait, il lâcha :

— Eh bien ! voilà, le billet...

— Quoi le billet ?

— Je ne l'ai plus...

D'un même élan, les neuf furent sur lui :

— Tu ne l'as plus ! Où est-il ? Tu l'as perdu ?

— Non... Je... je l'ai... vendu !

— Vendu !

Ce fut un tollé général : vendu, un billet qui ne lui appartenait pas à lui seul, mais aussi aux neuf autres ? Vendu... un billet qui rapportait cent mille francs... vendu, vendu... Mais pourquoi ?

L'homme expliqua qu'il était le seul parmi leur petite équipe à avoir été mis en chômage et que, à court d'argent, il avait vendu le billet n'ayant, comme il l'avait dit tout de suite, nul espoir en un gain quelconque.

Les copropriétaires du billet gagnant et envolé portèrent plainte en abus de confiance contre le chômeur, lequel comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel assisté de Me Jeanne Bernard-Quillard qui tentera d'attirer sur son client l'indulgence des magistrats.

— Pouvais-je penser, soupirera sans doute le chômeur, que, parmi tant d'autres, parmi tant de billets, le nôtre gagnerait cent mille francs ?

Que répondra dame Justice à cette défense ?

### *La robe de Madame.*

Un grand salon somptueux et chaud semblable à une boîte de laque où rougeoie un brûle-parfum.

Des divans bas, des fleurs étranges, des fruits exotiques, des tapis d'Orient, aux murs, des masques grimaçants, des sabres à poignée d'ivoire et par-dessus tout, une odeur de femme et de luxe.

La maîtresse de maison, assise au milieu de son salon, ressemble, s'il est possible de dire, à celui-ci : originale, belle et vêtue d'une curieuse robe à ramages multicolores qui la fait pareille à quelque poupée échappée d'un kakémono japonais.

Le thé fume dans le samovar, les petits fours dans des collerettes de papier alternent leurs couleurs, la bouteille de porto voisine avec les sandwiches au caviar. La maîtresse de maison sonne pour appeler sa femme de chambre... La porte s'ouvre et, précédée d'un immense plateau couvert de tasses et de verreries, la soubrette fait son entrée... Les invités la contemplent d'un air stupéfié : elle est la réplique absolue de sa patronne, vêtue, comme elle, d'une robe à ramages multicolores, elle a, comme elle, avec sa coiffure noire brillante et nette, l'air d'une poupée japonaise échappée d'un kakemono.

Une seconde, la maîtresse de maison reste stupéfiée, puis, comme la femme de chambre se préparait à servir le thé, elle la saisit par un bras et, d'une voix rauque, lui enjoignit :

— Sortez... Je vous chasse !

L'aventure eut, l'autre jour, son épilogue devant le juge de paix du seizième arrondissement : Madame poursuivant Justine, femme de chambre, en cinq cents francs de dommages intérêts pour contrefaçon de robe.

Cette fois, vêtues différemment : Madame était en tailleur bleu, Justine en tailleur noir — ce dernier d'aussi bonne coupe que l'autre — elles s'expliquèrent sans douceur.

— La contrefaçon, dit la plaignante est un délit que la loi punit, puisqu'une petite couturière qui vend le même modèle qu'une grande maison est poursuivie, alors une femme de chambre a-t-elle le droit de copier la robe de sa maîtresse et, ce qui plus est, de l'exhiber à une réception de celle-ci, pour la rendre ridicule aux yeux de ses amies ?

— Pardon, pardon, rétorqua la soubrette trop coquette, ma robe n'était pas exactement celle de Madame... laquelle avait des fleurs roses, vertes et jaunes, la mienne avait des fleurs de couleurs un peu différentes, et je ne vois pas comment on peut m'empêcher de porter une robe dans le même genre que Madame.

Madame, furieuse, déclara que, moralement, une domestique n'avait pas le droit de s'habiller comme sa patronne.

— Moralement, peut-être ! dit Justine, montrant une âme de procédurier, car elle ajouta : Mais, juridiquement, qui peut m'en empêcher ?

C'est ce que pensa le juge de paix qui déclare que, puisque les détails des deux robes différaient, il n'y avait pas contrefaçon et il débouta la dame de sa demande.

Justine, satisfaite et dédaigneuse, passa près de Madame en soufflant.

— D'autant plus que cette robe me va mieux qu'à Madame... le valet de chambre me l'a affirmé !

### *Vanité masculine.*

Deux « demoiselles de perdition », pour employer l'euphémisme cher à Henri Duvernois sont assises au banc des prévenus de la douzième Chambre correctionnelle : l'accusation leur reproche d'avoir subtilisé le portefeuille bien garni d'un « client », lequel affirme avoir été entôlé tandis que ces demoiselles nient avec énergie.

— Vous voyez, monsieur le président, si je suis précis, affirme le plaignant, c'est cette personne (il désigne d'un doigt vengeur l'une desdites demoiselles, une assez jolie fille aux cheveux «platine ») qui m'a pris mon portefeuille, lorsque nous sommes revenus à l'hôtel une seconde fois.

Le président, curieux par profession, demande à la prévenue s'il est vrai qu'elle est retournée à l'hôtel avec le même « client ».

« La belle de nuit », qui paraît avoir une personnalité aussi incolore que ses cheveux, secoue la tête d'un air évasif :

— Suis-je venue une fois, deux fois ? murmure-t-elle. Je n'en sais plus rien !

Les défenseurs, Mes Nelly Gaston-Bloch et Rekassa lui font remarquer combien il est important pour elle de fixer ce point :

— Moi, crie le monsieur qui n'a pas oublié son portefeuille, je suis sûr, absolument sûr qu'elle m'a accompagné une seconde fois !

La prévenue semble sortir d'un rêve, pour déclarer :

— Je n'ai pas pris le portefeuille, non ; mais, quant au retour à l'hôtel, c'est possible après tout, puisqu'il le dit.

Et le président de faire observer combien cette réflexion est pénible pour la vanité masculine, puisque la demoiselle platinée n'a pas le moindre souvenir du plaignant, alors la prévenue sort de son apathie pour s'exclamer :

— Monsieur le président, voyons, réfléchissez un instant, comment voulez-vous que nous reconnaissions tous nos « clients » ?

Et, de façon inattendue, elle demande :

— Est-ce que vous les reconnaissez, vous, vos « clients » ?

Le président sourit sans se fâcher :

— Ce n'est pas tout à fait la même chose !

Puis, sans doute mis de bonne humeur par le rapprochement de la clientèle, il acquitte les deux « demoiselles de perdition » au bénéfice du doute.

SYLVIA RISSER.

*PROCHAINEMENT :*

## Femmes damnées

Reportage sur la vie des condamnées dans un bagne de Bagdad

LE vingtième siècle semble vouloir conquérir un titre qui ne manque pas d'originalité en ce temps de progrès scientifique à outrance.

C'est celui du siècle du « Mystère ».

Le moyen âge l'avait déjà avec ses recherches de pierre philosophale, avec ses sorciers, ses devins et aussi ses mages. 1936 marque la même tendance et possède autant, si ce n'est plus, de devins et de sorciers.

Des reportages qu'on a dits sensationnels, nous ont donné récemment quelques aperçus sur les pratiques étranges de certaines sectes et de certaines personnes.

Évidemment, parmi ces devins, mages et sorciers, — je l'ai vérifié moi-même, — il se trouve des charlatans dont la puissance réside uniquement dans leurs promesses ou leurs prospectus. D'autres, et ce ne sont pas les plus orgueilleux, semblent être les maîtres d'une puissance occulte qu'ils ont d'ailleurs bien du mal à expliquer eux-mêmes. Mais, s'il est vain de penser que toutes les pratiques révélées aient toujours les conséquences terribles et efficaces que leurs auteurs voudraient leur donner, la phrase d'Hamlet reste essentiellement vraie qui dit en substance, qu' « il existe par le ciel et le monde plus de mystères que le cœur de l'homme peut en comprendre. » Certains faits se produisent qu'on ne peut humainement expliquer. La raison s'efface alors pour laisser place à ces impondérables dont on ne sait s'ils viennent du divin ou du diabolique.

Je ne voudrais pas heurter les gens de bonne volonté ni forcer la crédulité. Les faits que je vais vous révéler ne sont pas le fruit d'une imagination trop vive. Je les ai contrôlés, vérifiés dans mon entourage immédiat. Les témoignages que j'ai recueillis sont de bonne foi. Je livre ces trois « accidents » à la curiosité de mes lecteurs, leur laissant le soin de tirer eux-mêmes des conclusions que, quelles qu'elles soient, je trouverai normales.

*C'était un berger sordide et crasseux.*

Le premier « accident » se passe dans un petit village des Vosges.

C'est un village de la plaine, à quelques kilomètres d'Epinal : cent cinquante habitants avec un berger sordide et crasseux.

Ce berger est craint de tout le pays. Il hérite ainsi d'une tradition qui le veut lui et sa famille capables des pires maléfices : on le dit mauvais œil, jeteur de sorts et méchant.

Des on-dit ?

Ce n'est pas tout à fait ça. Certains faits se sont révélés assez troublants : maladies soudaines du bétail, le foin pourri dans les greniers, — pour que, l'imagination aidant, une puissance occulte lui soit accordée.

Il n'y avait pas huit jours que j'étais arrivé et me reposais qu'une maladie mortelle affligeait le troupeau de mon hôte. Une à une, les brebis mouraient sans que le vétérinaire, appelé en hâte, pût diagnostiquer leur mal.

Cette épidémie bizarre fut bientôt connue du village et commentée. Il se trouva, parmi les ménagères et même parmi les rudes paysans, des esprits qui, sans craindre le ridicule, rendirent le berger responsable de cette maladie.

Il ne faut jamais rire de la superstition des peuples. La croyance en une force primitive, inconnue, a un fond de vérité qu'il est impossible de méconnaître.

Au lieu de plaisanter ceux qui, fermement, croyaient le père Louis coupable, je leur demandai simplement ce qu'on pouvait faire contre cette maladie mystérieuse.

Le plus vieux me répondit que toutes les dispositions nécessaires allaient être prises.

Quelles dispositions ?

On était allé consulter dans un village voisin un autre sorcier !

Pas plus.

Le lendemain, je rencontrai ce sorcier. Il était, comme moi, l'hôte de mes amis. A toutes mes questions, il fit le sourd, se contentant uniquement de m'affirmer qu'il m'avertirait à temps pour que je me rendisse compte moi-même des résultats.

La séance de « désensorcellement » commença à minuit. Que fit le sorcier ? Je n'en sais rien. Il demanda à être seul dans la cuisine de la ferme et y demeura une heure.

Ce temps écoulé, il m'appela. La plaque de fonte qui forme le foyer de la cheminée était levée : une minuscule tache grisâtre gisait sur la pierre. Il la saisit entre des pincettes et me la montra : c'était un squelette de grenouille ou de crapaud.

Puis il me dit :

« Soyez demain à sept heures devant la ferme. *La première personne qui viendra vers vous à reculons sera l'auteur ou l'instigatrice du sort.* »

Assez sceptique, j'étais cependant là à l'heure prévue et quel ne fut pas mon étonnement, lorsqu'après cinq minutes d'attente, je vis arriver une petite vieille « bonne femme » marchant gauchement à reculons au milieu de la route.

Je me tournai vers le « sorcier » qui m'avait rejoint.

Il eut un sourire ironique, puis s'adressant à la femme :

— Mais, pourquoi, Marie, marchez-vous aujourd'hui de cette façon ?

Un grognement sourd lui répondit.

— Allons, reprit-il, avouez donc !

L'autre, avec un cri de rage, répondit en un patois que le « sorcier » me traduisit :

— Tu es plus fort que nous.

— Oui et c'est pourquoi je t'ordonne, à toi et à celui qui t'aide de cesser votre manœuvre ou sinon...

— Nous le ferons.

— Alors, va.

La femme détala aussi vite qu'elle put.

— Ce n'était pas plus difficile, conclut mon « sorcier ».

La maladie cessa brusquement.

Le berger disparut pendant huit jours et revint...

Et l'histoire est exacte.

***

Les deuxième et troisième accidents ont eu lieu dans la banlieue parisienne. Ils sont beaucoup plus graves.

Je commençais à fréquenter cartomanciennes, chiromanciennes et autres.

Il faut avouer que je me plais assez en leur compagnie, non que j'aie en elles une croyance naïve, mais chacune d'elles possède ordinairement une étrange personnalité qu'il est plaisant d'étudier.

L'une de ces femmes, habitant seule une localité sise aux bords de la Marne, m'avait fait confiance. A bavarder avec elle, j'avais appris à connaître quelque peu sa clientèle, et il n'était pas rare que, parfois notre conversation roulât sur l'une ou l'autre de ses clientes, sans que d'ailleurs je susse leur nom exact.

Or, un jour, je surpris ma cartomancienne très ennuyée.

Elle venait de recevoir une cliente que nous appelions « la Rousse ». Femme d'un fonctionnaire, elle avait une trentaine d'années et venait régulièrement en « consultation » une fois par semaine.

Aussitôt après mon arrivée, elle me fit part de son ennui.

— Voilà, elle vient de me demander si je ne pourrais rien faire contre une autre femme, sa rivale. Ce n'est pas dans mes habitudes, ce travail-là. Mais je la sens exaspérée et prête à tout. Je suis d'autant plus inquiète qu'elle possède l'adresse d'une de mes collègues, spécialisée dans ce genre. Je crains le pire.

Huit jours se passèrent sans que je revisse la cartomancienne.

Puis un beau matin, j'allais la trouver.

— Le malheur est arrivé — ce furent ses premières paroles — ma cliente est devenue folle.

Je l'interrogeai du regard.

Elle m'expliqua :

— Rappelez-vous notre dernière conversation. La « Rousse » voulait supprimer une rivale. Elle est allée trouver une sorcière à J... Je connais cette dernière. C'est la pire des créatures ! Elle a évidemment accepté.

« Mais vous n'ignorez pas la loi qui régit nos pratiques mystérieuses, exige de l'« officiant » une force supérieure à celle que peut posséder la future victime.

« Or il arriva ceci : que ladite sorcière se trouva devant une force qu'elle ne sut deviner et, pour éviter le choc en retour qui lui eût été à elle-même mortel, elle rejeta le sort sur sa cliente.

« Quelles furent les incantations de la sorcière ? Il est assez plausible qu'elle travailla par envoûtement : image d'argile, pétrie à la vague ressemblance de la victime — et qu'elle s'appliqua à faire naître une maladie cérébrale.

« Je connaissais la victime qui, par une coïncidence bizarre, le premier soir de la neuvaine (1) se trouvait chez moi.

« Un malaise subit la terrassa pendant que je lui « faisais les cartes ».

« Il était neuf heures du soir.

« J'eus du mal à la faire revenir à elle, mais j'y parvins et devinai rapidement ce dont elle souffrait.

« Cette divination n'en était d'ailleurs pas une, si vous voulez : elle m'avait avoué une liaison et le portrait qu'elle m'avait donné de son ami m'avait fait penser au mari de la « Rousse ».

« A demi-mot, j'essayai de lui faire comprendre qu'une jalousie pouvait lui faire du mal, un mal secret, terrible même, et, qu'elle pourrait en mourir. Enfin je lui promis, si elle abandonnait le mari de ma cliente, de la protéger efficacement.

« Elle jura qu'elle le ferait.

« Le soir même, je commençais le travail de protection.

« Je n'avais pas prévu la suite de ces événements.

« Ma collègue se heurta à moi, se trouva inférieure et craignit pour elle. Mais sa cliente était pour elle un sujet propice ; elle retourna « casaque ».

« Heureusement, la violence du sort était émoussée. La maladie mortelle souhaitée se changea en dérangement cérébral.

« La cliente est devenue folle. »

Je la regardai sceptique.

— Allez, me dit-elle, ne cherchez pas d'autres explications de cette folie. Je sais que ce que je vous ai dit est exact. J'ai plus d'expérience que vous.

***

Le troisième fait marque une ascension dans le tragique.

Les témoins me l'ont affirmé authentique.

J'ai même interrogé les parents de la victime.

Car il y a eu victime et même mort.

Le fait s'est passé dans la banlieue proche de Paris, aux portes de la capitale.

Le voici tel qu'il me fut raconté.

Une jeune femme voulait se débarrasser de son mari, mais elle ne voulait pas de divorce, encore bien moins de drame public.

Il existait alors, il existe peut-être encore, une jeteuse de sorts nommée J... qui habitait du côté de Joinville et de Saint-Maur. Elle était vannière, tirait les cartes, mais de vagues rumeurs l'avaient désignée comme capable de faire de la « magie noire ».

Notre femme, sur le conseil d'une amie, s'en vint trouver la sorcière et lui confia son désir.

— Combien pour faire disparaître mon mari ?

— Cinq mille.

— Marché conclu.

La meurtrière par procuration rentra chez elle et attendit.

Elle n'attendit pas longtemps.

Le deuxième jour qui suivit sa visite chez la sorcière, son mari tomba malade.

Un malaise inexplicable : douleurs à la tête, lancements au cœur, courbature générale.

Le troisième jour, il dut s'aliter.

Le docteur appelé diagnostiqua une maladie de langueur.

Cette langueur fut mortelle.

Quelques jours après, le mari mourait.

Et le médecin délivra le permis d'inhumer...

Mais voici une explication qui n'est pas allée même à la police malgré le désir que j'en eus.

Ce que le médecin n'avait pas trouvé, une cartomancienne le trouva.

Celle-ci, que visita la sœur de la victime, avait simplement vaticiné que le frère de sa cliente était sous l'influence d'une mauvaise femme et que cette influence pouvait même être mortelle.

— Votre frère, dit-elle textuellement, sera victime d'une femme, toutes les précautions prises ne pourraient le sauver...

Et cette cartomancienne, je suis allée la trouver.

Après bien des hésitations, elle compléta les renseignements que j'avais déjà.

— J'ai vu dans le jeu de ma cliente l'influence d'une femme néfaste. Une mort rapide en était la conséquence. Je l'ai interrogée, j'ai appris le malaise de son frère, l'attitude bizarre de la femme de ce dernier. Mon expérience fit le reste. Je devinai des manœuvres louches. J'interrogeai ma cliente pour savoir si sa belle-sœur n'avait jamais parlé d'une cartomancienne qu'elle était allée la voir.

« La réponse fut affirmative. Je sus même le nom. C'était J...

« J'en ai tiré les conclusions que vous auriez faites vous-même.

« Maintenant je peux vous dire comment J... a opéré.

« Cette divulgation n'incitera personne à en faire autant. Car il ne suffit pas d'« opérer », il faut également connaître tous les arcanes de la magie noire et posséder aussi les fluides nécessaires à la réussite de l'opération. Tous ces facteurs de réussite sont assez difficiles à réunir.

« Voici donc comment J... a travaillé.

« Elle s'est procuré un cœur de veau, l'a percé de part en part avec des aiguilles

*(Suite page 11.)* CHARLES GÉRARD.

(1) On appelle ainsi dans le monde des cartomanciennes la durée des neuf jours consacrés à un travail.

# DES CRIMES MY
# LIVREN
# LEUR SEC

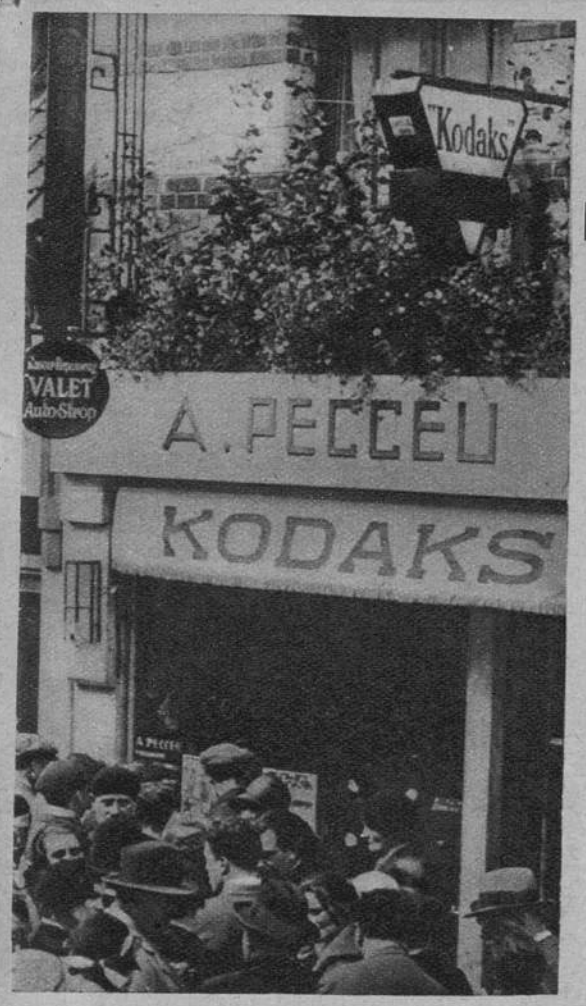


*La boutique du photographe du Touquet qui a exécuté les clichés pour le Parquet.*

III (1)

**L'homme qui va mourir dénonce les assassins, restés inconnus, de Mrs. Wilson.**

— Je vous ai dit comment Miss Daniels avait trouvé la mort. Je vais vous dire qui a tué Mrs. Wilson. Eh bien ! ce sont les mêmes...

— Les mêmes ?

— Oui. Vous allez reconnaître le même procédé pour le transport du cadavre. Ne m'interrompez pas. Prenez des notes. Mais faisons vite. C'est aujourd'hui jeudi ? Les visites sont autorisées jusqu'à trois heures. Demain... Demain, il serait peut-être trop tard.

Nous sommes, on se le rappelle, à l'hôpital Lariboisière où Charles G... a été transporté à la suite d'une grave blessure causée par un coup de revolver tiré sur lui par un inconnu. Un inconnu de la police, du moins. Car Charles G... qui n'a rien voulu dire, selon la loi du « milieu », sait bien quel est son agresseur et qui a armé son bras.

Cet agresseur, B..., sera d'ailleurs retrouvé et passera en Cour d'assises, où il s'en tirera sous le prétexte (faux, mais incontrôlable) de provocation, avec un an et demi de prison.

Mais ceci est une autre histoire, encore que les assassins de Charles G... — son agresseur direct excepté — soient aussi ceux de Mrs. Wilson.

— C'est la suite de l'affaire de Miss Daniels, me dit Charles G.... Non pas une suite directe, si vous voulez. Mais, sans l'autre affaire, celle-ci n'aurait pas eu lieu. Enfin, vous allez voir...

« Vous vous demandez comment et pourquoi les hommes qui étaient à Boulogne, Jules et sa bande, se trouvaient la même année au Touquet ? C'est simple. Après la découverte du cadavre de Miss Daniels dans un fourré de joncs marins, l'enquête avait repris. Puis, faute d'éléments suffisants, elle s'était arrêtée. Mais Jules et les siens, dont j'étais, étaient inquiets. Une bande comme la nôtre, qui pratique le trafic des stupéfiants et la traite des blanches dans un port, cela se remarque. Nous vivions à Boulogne, ainsi que je vous l'ai expliqué, parce que nous faisions le « coup de la femme en Angleterre ». Il y avait du profit. Mais nous attendions nos femmes qui venaient pour la « comptée » chaque semaine à peu près.

Il était impossible que la police n'enquêtât pas quelque peu sur nous, au moment surtout où tant d'inspecteurs recherchaient les assassins de la pauvre Miss. Aussi, nous résolûmes de changer d'air. Il fallait quitter Boulogne sans précipitation, pour ne pas donner l'éveil. Comme le beau temps arrivait et que le Casino du Touquet devait rouvrir, comme la publicité de Paris-Plage attirait les baigneurs et les touristes, nous décidâmes de nous y transporter.

Le café où nous avions fixé notre quartier général fut vendu. Jules, ses amis et moi, nous allâmes donc au Touquet.

La femme de D..., le sous-chef de la bande, venait de quitter Londres à la suite d'un entôlage important. La bande en profita pour entrer en combinaison avec le patron d'un hôtel qui faisait avec nous le commerce de la coco. Nous louâmes une villa et nous montâmes une maison de prostitution clandestine. Le patron de l'hôtel fournissait le champagne et coopérait aux frais, avec part de rétribution sur les bénéfices.

« Il nous indiqua qu'il était une autre industrie qui pouvait être fructueuse. La saison des courses commençait. Il y avait beaucoup d'Anglais au Touquet et à Paris-Plage. En faisant le métier de bookmaker, on pouvait gagner gros.

« Justement, Jules avait été commis de book. Il connaissait le métier. Quant au patron de l'hôtel, tout son personnel pouvait prendre des paris. La police locale, à ce moment, n'était pas nombreuse. Et puis, l'hôtelier, notre ami, nous disait qu'il y avait toujours moyen de s'arranger...

Charles G... m'expose ensuite que la bande exploitait en même temps des appareils à sous qui, bien qu'interdits en principe, fonctionnaient librement sur certaines plages.

En somme, la bonne vie recommençait. Des femmes « en transit », c'est-à-dire en partance pour l'Amérique, venaient, en attendant le départ, former le contingent de la maison clandestine. Les appareils à sous rendaient assez bien. Et les courses rapportaient. En effet, les Anglais sont des joueurs qui mettent de forts enjeux, comme tous les joueurs riches, d'ailleurs. Les affaires étaient prospères.

Mais la bande menait une vie fastueuse et l'argent gagné était dépensé au jour le jour. C'est ce qui explique tout ce qui va suivre.

M. Herbert Wilson, qui venait de s'installer avec sa femme à la villa *My Rose*, sur le littoral, n'était pas joueur. Mais sa femme était une fervente des paris. Les deux époux, on le sait, menaient la vie la plus digne, mais aussi la plus indépendante. Ils allaient souvent chacun de leur côté. En tout bien, tout honneur, au demeurant.

Mrs. Wilson était une cliente de Jules le bookmaker. Elle jouait un jeu assez gros, en cachette de son mari et même de ses amis qui auraient pu commettre vis à vis de M. Herbert Wilson quelque indiscrétion.

Elle avait joué avec des alternatives diverses, mais elle avait, en définitive, soldé son compte, jusqu'ici, avec des pertes. Elle les subissait de bonne grâce, en sportive. Elle remettait ses enjeux au chasseur de l'hôtel où fréquentait la bande et non au personnel du grand hôtel où elle fréquentait elle-même assez souvent avec son mari ou des amies.

Or, un jour, il lui arriva une veine inouïe. Elle joua une sorte de martingale, course par course, reportant sur chaque épreuve le gain de l'épreuve précédente. Elle gagna à toutes les épreuves et son gain, pour un enjeu de mille francs, s'éleva à deux cent mille francs.

Jules lui devait donc cette somme. Ceci se passait le 17 mai. Il lui fit savoir qu'il désirait la régler en personne, ne pouvant pas confier une telle somme à un jeune chasseur d'hôtel. Ce qui était, en somme, assez naturel. Il lui donna rendez-vous près du terrain de golf pour le 18 mai.

En vérité, toute la bande était dans le plus grand embarras. Il restait à peine vingt mille francs en caisse.

Je narre ici avec exactitude le récit circonstancié de Charles G.... C'est la déposition d'un témoin. Mais je n'en ferais point un tel cas si une enquête personnelle, dont je conterai plus loin les péripéties, n'en avait confirmé les données.

Le 19 mai, Mrs Wilson avait passé l'après-midi au terrain de golf. C'est à proximité de ce lieu qu'elle avait rendez-vous avec Jules, son bookmaker, à six heures du soir. Quelques minutes avant cette heure, elle cessa de jouer et déclara qu'elle allait quitter les links. Invitée par des amis et des amies à prendre le cocktail, elle répondit qu'elle voulait rentrer chez elle à la villa *My Rose*. Cette habitation est assez éloignée du terrain de golf, à plus de deux kilomètres. Le capitaine Allen proposa alors à Mrs Wilson de la reconduire en voiture jusque chez elle. Mais elle refusa de nouveau cette proposition.

— Non, dit-elle. Je veux rentrer en me promenant le long des dunes.

Chacun eut bien l'impression qu'elle tenait à être seule. On savait qu'elle était sportive et pratiquait le footing. Elle avait avec elle sa canne d'entraînement qu'elle ne quittait jamais.

Elle se rendit au lieu du rendez-vous, au carrefour de deux chemins. Jules l'y attendait effectivement avec son auto. Charles G... y était avec lui. Les présentations furent brèves :

— Montez, madame, dit seulement Jules. Nous allons aller jusque chez moi où je vais vous régler.

Mrs. Wilson n'eut pas la moindre méfiance. Tout cela était fort naturel et une parieuse expérimentée comme Mrs. Wilson savait que les bookmakers payent toujours régulièrement leurs dettes de jeu.

Mrs Wilson monta à côté de Jules sur le siège de derrière et Charles G.. prit le volant.

A peine la voiture fut-elle partie que Jules dit :

— Voyons, madame, ce n'est pas sérieux ? Vous n'allez pas me prendre deux cents sacs ?

Mrs Wilson, qui parlait fort bien le le français, sembla stupéfaite. Elle regarda avec hauteur Jules et lui répondit seulement :

— Payez.

— Eh bien ! non fit Jules, je ne paierai rien. Je n'ai pas la somme. Il faut s'arranger. Votre mari ne vous reprochera rien puisqu'il ne sait pas que vous jouez. Tenez, si vous voulez, je vous rembourse votre mise. C'est tout ce que je puis faire.

Mrs. Wilson se récria et traita Jules de de tous les noms : Malhonnête, voleur, vilain individu, etc.

Jules se fit brutal :

— Vous ne m'aurez pas ! Je vais aller trouver votre mari. Je lui dirai que vous jouez aux courses. Je lui dirai que c'est vous qui avez perdu deux cent mille francs que je vous ai joués sur parole.

Il croyait, selon l'expression de Charles G..., qu'il « aurait Mrs. Wilson à l'influence ». Il la menaça de révélations scandaleuses et parfaitement fausses qu'il soupçonnait bien inexactement. Alors, Mrs. Wilson, nullement intimidée, l'injuria de belle façon :

— Vous êtes un escroc, dit-elle et je vais vous dénoncer, vous faire arrêter !

Elle se jeta même sur Jules et elle le frappa de sa canne. Il en porta les marques quelques jours. En même temps, elle criait :

— Voleur ! Voleur ! Voleur !...

Alors, tandis que Charles G... forçait l'allure, il la saisit au cou et, comme dit Charles, il la « serra ». Il la serra même si fort pour la faire taire qu'il l'étrangla. Elle retomba inerte au fond de la voiture. Jules toucha le dos de Charles, au volant devant lui :

— Je crois que j'ai refroidi la vieille.

On alla jusqu'à la forêt. Mrs. Wilson était inerte, le cœur ne battait plus. Jules l'avait réellement assassinée.

On se dirigea d'abord vers l'hôtel, le cadavre toujours dans le fond de la voiture et caché sous une couverture. Puis, la voiture fut mise au garage et enfermée dans un box dont Jules prit la clef.

Dans le cours de la soirée la disparition de Mrs. Wilson avait déjà été signalée. Vers dix heures du soir, des recherches furent entreprises sur le chemin des dunes, par où Mrs. Wilson avait déclaré qu'elle allait passer. Tout le pays fut alerté. On se demandait si c'était une nouvelle affaire Daniels. On ne croyait pas si bien dire.

Il n'y eut personne parmi les baigneurs, ce soir-là, qui ne sût que Mrs. Wilson avait déclaré qu'elle passerait par les dunes.

Le patron de l'hôtel ignorait que la voiture remisée chez lui contînt un cadavre et même que Jules fût le coupable.

La nuit, Jules et Charles vinrent reprendre la voiture, comme ils le faisaient souvent. Et ils recommencèrent le coup de Miss Daniels. Ils transportèrent le corps de Mrs. Wilson sur le chemin des dunes et le placèrent dans le buisson. Ils disposèrent le corps et dérangèrent l'ordre des vêtements de façon à faire croire à un crime sadique.

Ils percèrent le corps de coups de couteau. Ils jetèrent à côté un vieux couteau dépourvu de sa lame. Ils reprirent dans le sac des tickets et des papiers relatifs aux comptes de paris de Mrs. Wilson.

Puis, il rentrèrent chez eux.

Le matin, au petit jour, on découvrit le corps qu'on n'avait pas vu la veille.

On sait combien l'enquête fut longue, désordonnée et dramatique, bien que la comédie s'y fût souvent mêlée. On arrêta nombre de gens et la justice rendit un grand nombre de non-lieux.

Il est certain que l'enquête s'attacha trop aux faits extérieurs et pas assez aux observations mêmes du dossier et des premières constatations. Le cadavre dans les broussailles était dans une position telle, présenté avec une mise en scène si explicite que le crime sadique ne fit pas de doute.

*Leloutre.*

*Mlle Touillet raconte l'agression dont elle aurait été victime de la part de Leloutre.*

(1) Voir *Police-Magazine*, nos 255 et 256.

# MYSTÉRIEUX ENT ECRET

On prit des photos très précises du corps, photos où la pudeur de la malheureuse victime fut plus indiscrètement éprouvée que par un réel attentat.

Le médecin légiste constata expressément que le viol, s'il avait été tenté, n'avait pas été consommé.

On rechercha tout de même l'auteur du viol.

On le rechercha d'abord parce qu'on était influencé par un précédent, l'affaire Miss Daniels, où, cependant, il n'y avait pas viol non plus ! Et puis aussi pour une autre circonstance.

Beaucoup d'attaques de femmes par des hommes trop entreprenants avaient été signalées et depuis longtemps dans les environs du Touquet. C'est même une des raisons pourquoi Jules avait décidé de maquiller son meurtre en un crime sadique au lieu de faire croire à un assassinat crapuleux, comme il en avait eu d'abord l'intention.

Quand Mme Jolivet reconnut Leloutre qui l'avait un soir assaillie et qu'elle avait victorieusement repoussé, celui-ci, on le sait, avoua. Nous avons vu que ses aveux étaient inexacts. Ils portaient les erreurs de son interrogateur lui-même. Leloutre, interrogé par un juge méticuleux, nia. Il eut un non-lieu. Et aussi tous les autres accusés successifs, y compris un jeune soldat injustement accusé par le témoin Biguet qui voulait toucher la prime de 10.000 francs promise au dénonciateur ou à l'auteur de la découverte du criminel.

Toutes les déclarations de Charles G..., mourant étaient en complet accord avec le dossier de l'affaire, dossier que cependant il ne connaissait pas.

Cependant, avant d'en faire état, il m'apparut qu'il était nécessaire de tenter à mon tour une enquête personnelle et de rechercher les éléments qui pouvaient démentir ou confirmer les déclarations de Charles G....

***

Je résolus ainsi de me rendre au Touquet et d'y rencontrer ceux qui avait joué un rôle dans cette tragédie.

On a conservé dans la région le souvenir très vivace de ce crime mystérieux. Je dois noter en toute impartialité que toutes les personnes à qui j'ai parlé de l'affaire ont été unanimes.

— C'est bien Leloutre qui était l'assassin, m'ont-elles dit.

Mais, chaque fois que j'ai insisté et que j'ai demandé des précisions à l'appui de cette accusation, je me suis trouvé en présence de braves gens qui ne connaissaient rien du dossier et qui parlaient par impressions, sans raisonner sur les faits, sans même les connaître. J'ai aussi noté, à ma surprise, la même tendance, chez certains policiers, subalternes, il est vrai.

Quand je leur rappelais que Leloutre avait bénéficié d'un non-lieu et que je leur en demandais la raison, nul ne pouvait m'y répondre, sinon ceci :

— Le juge a pu se tromper.

En somme, Leloutre semble être le coupable pour cette raison très simple que plusieurs femmes du pays ont été assaillies et que Leloutre est l'auteur de ces agressions.

On ignore que c'est à cause d'agressions semblables que le crime a pu être maquillé en crime sadique. On oublie que Leloutre avait quatorze ans au moment du meurtre de Mrs Wilson et que ses déclarations sont pleines d'erreurs manifestes.

Quelqu'un que je ne puis expressément nommer et qui en tient pour la culpabilité de Leloutre, quelqu'un qui appartient à la police locale m'a exposé :

— Leloutre est coupable. Il l'a avoué à M. Chochois, le secrétaire du commissaire de police, M. Ravin. Ces aveux ont été obtenus par le secrétaire, en l'absence du commissaire. Celui-ci était, à l'époque, en très mauvais termes avec son subordonné. Quand il a appris l'interrogatoire et son résultat, il en a été très mécontent. Peut-être voulait-il s'en réserver le bénéfice. En tout cas, il n'y a pas ajouté suffisamment foi. Et je crois savoir qu'il a fait part de ses doutes au juge d'instruction. M. Monmoussin. Celui-ci, défavorablement influencé, a accepté, peut-être, par scrupule, sollicité la rétractation de Leloutre.

J'ai voulu connaître à ce sujet l'avis de M. le commissaire Ravin. Celui-ci a secondé mes recherches avec une obligeance que je dirai. Mais je dois encore noter, contrairement à ce que, j'ai ainsi entendu par ailleurs, qu'il croyait, lui aussi, au contraire, à la culpabilité de Leloutre.

Ce que je sais aussi, sans qu'il me l'ait dit, c'est qu'il blâmait l'initiative de son subordonné et qu'il redoutait que celui-ci ne l'eût prise pour bénéficier de la prime.

Aussi avait-il déclaré que si cette prime était affectée à quelqu'un de son commissariat, fût-ce à lui-même, il demanderait qu'elle fût partagée entre tous les policiers qui s'étaient occupés de l'affaire, à moins qu'elle n'allât, comme il semblait naturel, à Mme Jolivet. Mais jamais il ne mit le juge en garde contre les aveux recueillis par M. Chochois.



*Fernand Deunette qui avait été également suspecté.*

*Endroit où a été trouvé le corps de Mrs. Wilson.*

C'est en toute liberté et sans être influencé que M. Delcourt prit sa détermination.

Un fait me paraissait plus important que ces discussions d'ordre intérieur. C'était ce détail que je voulais vérifier : Mrs. Wilson jouait-elle aux courses ? Certes, c'était un fait très vraisemblable. D'autant que les Anglais et, particulièrement les Anglaises en villégiature chez nous, jouent volontiers sur nos hippodromes. Mais je voulais une confirmation.

J'ai été le demander aux enquêteurs, puisqu'ils avaient porté leurs recherches sur la vie privée de Mrs. Wilson.

La gendarmerie avait fait à cet égard des constatations. Mais le chef de brigade et la garnison elle-même ont été changés.

M. le commissaire de police du Touquet m'accueillit avec une bonne grâce parfaite. Mais il n'était pas en fonctions à l'époque du crime et il n'en a plus le dossier qui a été, en son temps, transmis à la justice.

C'est alors que j'ai pu joindre M. Ravin, l'ancien commissaire de police du Touquet au moment de l'affaire et qui a longuement enquêté sur tous ses détails.

Il s'est mis à ma disposition.

Pour lui, le coupable est Leloutre. Il partage à cet égard la croyance commune. Mais puis-je dire qu'il la partage avec quelque scepticisme ? C'est pour lui une opinion. Et pas une certitude.

Il reconnaît qu'il y a dans l'affaire des faits troublants et qui ne s'accordent pas avec la thèse de la culpabilité de Leloutre, pas plus qu'avec les autres hypothèses qui prétendaient trouver d'autres culpabilités.

— La plus puissante objection, me dit-il, contre la véracité des propos de Leloutre, c'est qu'il a prétendu avoir d'abord frappé sa victime à coups de couteau. Or, les médecins déclarent que les coups de couteau ont été portés après la mort de la victime. Ainsi, Leloutre aurait donc menti ? Certes ! Mais il est un fait que vous ignorez sans doute et qui n'a jamais été révélé. C'est celui-ci : Mrs. Wilson portait sa jaquette sur son bras au moment où elle a quitté ses amis sur le terrain de golf. Elle la tenait ainsi quand elle a été tuée puisque cette jaquette a été trouvée à côté du cadavre. Or, la jaquette est percée de coups de couteau. Elle aurait donc été frappée ainsi avant sa mort.

Et Leloutre aurait tenté de la déshabiller avant d'assouvir sa passion...

Mais voilà qu'à ce moment même me revient très nettement en mémoire un détail auquel je n'avais pas attaché d'importance et que m'avait expressément dit Charles G...

Il m'avait conté comment, au moment de placer le cadavre, Jules avait retiré la jaquette de Mrs. Wilson avant la rigidité cadavérique et après les coups de couteau qu'il lui avait portés. Mrs. Wilson, en montant dans l'auto qui était en partie découverte et à l'heure où tombait la fraîcheur avait mis cette jaquette qu'elle tenait d'abord sur son bras.

Ainsi ce petit détail prenait une importance énorme. Il démontrait la véracité des déclarations de Charles G... qui ignorait complètement ce détail jamais révélé. Et il expliquait comment, en dépit des apparences, les médecins ne s'étaient pas trompés dans leurs constatations et aussi que Leloutre avait passé des aveux erronés.

Ainsi, tout s'éclairait !

Un autre détail matériel doit encore être précisé. La jaquette ainsi trouée n'était pas ensanglantée. Frappée vivante, Mrs. Wilson eût abondamment saigné. Au contraire après la mort, les plaies ne saignent plus ou d'une façon insignifiante.

Enfin le manche de couteau retrouvé sur les lieux prouve une mise en scène. Le couteau de forme dite à cran d'arrêt que Jules avait jeté à côté du cadavre n'était pas celui qui avait servi à frapper la victime. D'autant qu'il n'avait pas de lame. Jules ignorait ce détail. Il avait jeté tout fermé ce vieux couteau tout rouillé. Il n'y avait qu'un petit tronçon de lame, à peu près inexistant. Il ne s'était pas rendu compte de l'état de cette arme vétuste.

J'ai demandé à M. Ravin si, à sa connaissance, Mrs. Wilson jouait aux courses. Il m'a répondu que c'était probable, mais qu'il n'en savait rien officiellement. Seul, un agent croit se rappeler qu'il a été dit qu'elle était joueuse. Le fait paraît avoir été connu sans qu'on y ajoutât à l'époque la moindre importance.

Mais c'est alors que je devais, par pur hasard d'ailleurs, faire une découverte de la plus grande importance.

Comme je demandais à un agent en retraite de m'indiquer les personnes qui avaient professionnellement suivi l'enquête, il me désigna un photographe de la localité M. Pecceu qui avait pris pour le Parquet des clichés sur les lieux, de la découverte du cadavre et du cadavre lui-même.

M. Pecceu consentit sans trop de résistance à me montrer ces photographies malgré leur caractère d'intimité. On y voit le corps dans la position même où il a été trouvé et avant d'avoir été déplacé. La bienséance défend d'entrer dans les détails que l'image funèbre reproduit avec une rare précision. (Voir le numéro de la semaine dernière.)

— J'ai été, me dit M. Pecceu, réveillé par les agents, au petit jour, pour prendre des photos de la morte. Elles sont naturellement inédites et n'ont jamais été communiquées à d'autres personnes qu'aux magistrats. Mais, ajoute-t-il, il est utile que nous examinions ensemble les lieux mêmes où j'ai pris ces clichés.

C'est ainsi que nous nous rendîmes ensemble sur le chemin des dunes.

La grande route qui arrive au Touquet longe ces dunes et, en un endroit, les coupe. Sur la droite, en quittant le Touquet et dans la direction d'Étaples, on trouve une grande route carrossable qui se dirige vers le golf. Ensuite, c'est le chemin où passait la ligne du petit chemin de fer qui faisait alors le service du Touquet au golf. Il est supprimé depuis quelques années.

Mais ce que je remarque, c'est que, de la grande route, on peut voir ce petit chemin. Il est long d'environ 400 mètres. On sait quelle était la position du corps. Mais, selon cette position même, on ne saurait croire à une scène de viol brutal. On croirait que la victime s'abandonnait passivement. C'est ce qui résulte de l'examen du cadavre d'après les photographies de M. Pecceu. Ce qui s'explique quand on sait comment fut faite la mise en scène.

Mais comment a-t-on pu imaginer qu'une scène de ce genre pouvait se passer à une heure où il fait jour encore sur un chemin visible ainsi de la grande route ?

Et voici ce qui a une importance considérable :

Je laisse parler textuellement M. Pecceu :

— Cette photo que je vous montre a été faite par moi alors que personne encore n'avait touché au corps de la victime. Pour la photographier dans cette position, et prise dans cet angle, j'ai dû entrer moi-même dans le buisson.

LOUIS MARS et EMILE WOOG.

*(Suite page 11.)*

# la vierge Raymonde

IV (1)

**Du sang, du poison, de la mort.**

Angoissés sur le sort que les heures qui allaient suivre réservaient à Raymonde, nous étions rentrés en silence au bateau. La soirée fut atroce, le lendemain long et triste comme un dimanche. Puis le soir vint, la nuit aussi. De nouveau il fallut se coucher. Qu'allait nous apporter le lendemain ?

Le lendemain matin, hélas ! nul ne mit le pied sur la passerelle de la *Belle-de-Nuit*. A deux heures, nous nous décidâmes à nous mettre à table ; le déjeuner fut mangé tragiquement, les gorges étaient serrées. Lady X... se jeta sur le whisky, qui du moins coulait tout seul. Puis on se réunit chez elle pour fumer. Sans une parole, je fumai moi-même sept ou huit pipes que je mélangeai de dross. Par les hublots, je vis le jour baisser. Lentement la cabine se remplit d'ombres...

Soudain nous tressaillîmes. Une embarcation venait d'aborder l'avant du yacht. Quelqu'un paya, remercia. Des pas se firent entendre. Le cœur battant, nous attendions. Sans frapper, Raymonde pénétra dans la pièce, longue, légère, souriante, mais pâle comme un lis...

Quelles embrassades ! Quelle chaleur elle retrouva en nous ! Dix minutes après, toujours debout et soutenue par une canne, elle raconta ses aventures :

— Après vous avoir quittés, avant-hier soir, je suis allée m'embusquer auprès du café où s'était réfugiée la Suédoise. J'attendis deux heures. Elle sortit seule, regardant de tous côtés avec méfiance. Au détour d'une rue, je bondis et la renversai les quatre fers en l'air. Tout en la menaçant de mon revolver, je lui ordonnai de rendre l'argent. Elle ne pouvait le rendre, elle l'avait déjà distribué aux « barbeaux » !

— Va le leur demander !

— Ils ne voudront pas !

— Va le leur demander !

— Je préfère que tu me crèves...

Alors, carrément, j'entrai dans le café. Je sortis mon revolver et criai :

— Voleurs ! Je viens rechercher les trois mille francs !

Ils ne voulurent rien savoir. Je n'avais plus qu'une ressource : tirer dans le tas. L'un des leurs est tombé avec une balle dans l'estomac. On voulut me désarmer, mais leur chef que je connais bien les en empêcha :

— Vous tremblez devant Raymonde ? Vous êtes huit et vous voulez la désarmer ? Etes-vous saouls ou lâches ?

— Je ne tiens pas à me faire fusiller ! cria l'un des hommes. Et il se jeta sur moi.

Je tirai de nouveau. Avant de tomber, il tira lui aussi et je m'évanouis, atteinte par une balle. Là-dessus, ils s'éclipsèrent, car je ne vis plus, quand je revins à moi, que la patronne qui me pansait.

Toute la journée d'hier, je demeurai dans cette maison, luttant sans cesse contre les syncopes. Il faut dire que j'avais perdu beaucoup de sang, et cela me rendait très faible. La patronne du café me soignait. Dès que je pus parler, je demandai à voir le chef de la bande. Il vint. Je lui réclamai encore l'argent, lui faisant comprendre que, s'il ne me le rendait pas, j'étais déshonorée et je n'avais plus qu'à disparaître.

Il se montra très chic. Il exigea de tous ses amis leur part du partage, sortit la sienne et compta : 2 500 francs. Le reste avait été dépensé dans la nuit.

— Mais alors, s'écria Debrive, je perds cinq cents francs ?

Je l'aurais giflé avec plaisir. Raymonde le fixa longuement dans les yeux :

— Je me souviendrai de vos paroles de... reconnaissance, dit-elle enfin.

Puis elle s'approcha de lui.

Il était étendu sur le sol. Elle se baissa, prit le bord de sa robe et la souleva jusqu'au menton. La combinaison prit le même chemin. Une jambe très longue, blanche comme du lait, semblait monter jusqu'au plafond de la cabine. Les petits duvets couraient sur la chair. D'une main brutale, elle déchira le pansement qu'elle portait au haut de la cuisse gauche. Un trou dans lequel on eût pu mettre un doigt en traversait l'épaisseur de la chair. Quelques gouttes de sang se mirent à glisser sur la peau. Du bout de l'ongle, elle les étala en une tache rouge, y frotta une boule de papier froissé et, d'un geste rapide, avec un air d'indicible mépris, elle lança le tout au visage de Debrive, où se traça une traînée rouge. C'étaient les billets retrouvés.

— Tenez, espèce de salaud ! Voilà l'argent !... Et puis voilà ce qui manque !

Puis elle quitta le yacht sans nous saluer...

Toute la soirée, Debrive resta prostré, remâchant sa honte. Il ne dîna pas. Le lendemain, à deux heures, il descendit à terre :

— Je vais chez la mère Lebœuf, dit-il.

***

Quand il entra, Mme Lebœuf était encore couchée. Quant à Raymonde, elle dormait dans son petit lit de sangle. Il allait repartir sans pouvoir lui parler quand quelqu'un voulut ouvrir la porte d'entrée. Une voix cria un nom : c'était celui de l'Annamite farouche.

A regret, Mme Lebœuf sauta du lit et courut ouvrir. Ce fut un tigre féroce qui fit irruption dans la pièce. Il claqua la porte, la ferma à clef et mit celle-ci dans sa poche.

— Je vous tiens ! hurla-t-il. Je vous tiens tous les trois ! Je t'ai prise sur le fait, hein, Raymonde !

Comme Debrive voulait s'interposer, l'Annamite le repoussa :

— Ferme-la ! Ce sera ton tour tout à l'heure.

Ses yeux lançaient des regards terribles. Il triomphait. Il avait sans doute fait le guet dans une porte, et il avait vu Debrive, seul, monter chez les femmes. Pour lui, cette visite matinale et solitaire constituait une preuve accablante...

— Tu me trompes avec ce blanc-bec ? cria-t-il à Mme Lebœuf. Tu auras ton compte Et tout de suite !

Au même instant, il sortit un revolver de sa poche et tira. Mme Lebœuf s'écroula. La balle avait pénétré dans le larynx. Un flot de sang couvrit aussitôt la gorge de la malheureuse, qui se mit à gémir.

Le coup de feu avait réveillé Raymonde, qui dormait du sommeil lourd des intoxiqués. D'un bond, elle fut sur pied, comprit le drame et, sans hésiter, fonça sur le meurtrier. Il visa, tira. La balle effleura l'épaule de Raymonde et pulvérisa la glace de l'armoire.

De nouveau, il tira. Cette fois, il avait mieux visé. La balle érafla le cou de la jeune fille, mais sans lui faire grand mal.

Quant à Debrive, éperdu, il s'était jeté sous le lit et blotti dans la ruelle. Insensiblement, pendant toute la scène qui suivit, il tira courageusement le matelas à lui, pour s'en faire un rempart...

Mais, dans la pièce, la lutte s'engageait. Raymonde avait fondu sur l'homme et s'était collée à lui. Trop rapprochée de sa cible vivante, il ne pouvait se servir de son revolver. Tous ses efforts tendaient à se dégager de l'enlacement qui le paralysait et l'empêchait de tirer. Mais Raymonde jouait sa vie. Sa force, décuplée par le danger et le désespoir, était devenue égale à celle de son adversaire :

— Charogne ! soufflait-il. Il me reste une balle pour toi... Tu n'y couperas pas... J'aurai ta peau !

— Venge-moi, Raymonde !... Venge-moi, Raymonde !... gémissait sa cousine qui suivait le corps à corps d'un œil fou.

Quant à Raymonde, elle ne disait rien : elle luttait. Toute sa puissance, elle l'employait à ceinturer l'homme, à paralyser ses bras. De temps à autre, au moment propice, elle lançait son genou dans le bas-ventre de l'Annamite, qui rugissait à chaque coup. De la bave coulait de sa bouche entr'ouverte. Son visage était contracté, haineux, montrait son étonnement d'être mis en échec par une gamine.

Enfin, il réussit à dégager son bras gauche. De sa main libre, il se saisit du revolver comme d'un marteau et frappa le crâne de Raymonde avec la crosse.

Aveuglée par les coups, par le sang, par les larmes, Raymonde tenait désespérément. Elle savait qu'une seconde de faiblesse serait pour elle une condamnation à mort. Comme elle s'acharnait ! Les deux adversaires soufflaient comme des coureurs à pied après le 5 000 mètres. Une respiration sifflante s'échappait de leur gorge et se mêlait tragiquement aux plaintes de la victime :

— Venge-moi, Raymonde ! Venge-moi...

Jusqu'où continuerait cette lutte de fauves ? Le couple enlacé vacillait comme des danseurs pris de boisson. Mais Raymonde faiblissait. Après la formidable dépense nerveuse qu'elle avait fournie, ses forces semblaient près de l'abandonner. Elle sentait qu'elle allait mourir...

De nouveau, elle reçut sur la tête deux coups de crosse du revolver. A la veille de défaillir, elle s'accrocha aux bras de l'homme, mais cette fois-ci pour ne pas tomber.

C'est alors qu'un fait inattendu se produisit, un fait qui, d'un seul coup, retourna le cours du destin. Le pied de l'Annamite buta sur la main de sa maîtresse agonisante. L'homme ne put faire le geste nécessaire pour retrouver son équilibre, le groupe s'écroula sur la femme blessée. Ce fut sur son ventre que les deux adversaires basculèrent de tout leur poids. La malheureuse poussa un cri, un flot de sang jaillit de son cou. Ce fut sans doute à cet instant qu'elle rendit l'âme...

Dans la chute, le revolver avait échappé de la main gauche de l'homme. C'était là le miracle que Raymonde n'attendait plus. Rapide comme l'éclair et pareille à la tigresse qui saute sur sa proie, elle se saisit de l'arme et la braqua sur le Jaune. L'homme comprit. Est-ce pour se protéger qu'il souleva les jupes du cadavre et qu'il cacha dessous son visage ? Lente, Raymonde approchait l'arme. Elle prit le temps de chercher à travers l'étoffe la place d'une tempe, puis elle tira.

C'est à peine si le corps tressaillit. Puis il se figea dans une immobilité définitive.

Alors Raymonde se releva, courut à la fenêtre. Ayant placé ses deux doigts sous la

*Le corps de l'Annamite se figea dans une immobilité définitive.*

(1) Voir *Police-Magazine*, nos 284 à 286.

# Reine de Marseille

langue, elle siffla d'une certaine manière. Elle revint vers les corps. Avec le sang de sa cousine, elle lava la gachette du revolver et posa celui-ci près de la main de l'Annamite. Puis, rapide, elle courut au lit, l'écarta, démasquant Debrive plus mort que vif. Avec une force incroyable, elle le tira comme un paquet, ouvrit la porte, le lança dans l'escalier.

— Fous le camp ! Et pas un mot ou tu es mort !

Elle n'eut pas le temps de revenir dans la chambre que ses deux gardes du corps faisaient irruption. Sans perdre une seconde, elle leur désigna les cadavres. Chacun s'occupa qui du matériel, qui des lettres de clients, qui de la drogue sur la gouttière. Quand il ne resta plus rien de compromettant, chargés du butin, les gardes du corps filèrent.

Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que la police envahissait le logement. Des voisins avaient entendu les coups de feu et, après avoir hésité sur la conduite à tenir, avaient fini par aller prévenir des agents.

Sur place, Raymonde fut interrogée. Elle répondit sans hésiter. Elle dormait. Elle avait été réveillée par un coup de feu. Elle vit alors sa cousine étendue sur le sol, la gorge ensanglantée, et l'Annamite qui la visait à son tour. Elle montra son écorchure du cou, les balles dans l'armoire à glace et le mur. Elle s'était évanouie. La croyant morte, l'Annamite avait retourné son revolver contre lui et s'était suicidé. Il n'y avait pas autre chose.

Deux heures plus tard, on l'interrogeait à nouveau, dans les locaux de la police. Elle répéta sa déclaration. Après quoi, on la laissa partir.

Le surlendemain, ce furent les obsèques de Mme Lebœuf. Enterrement de première classe, que suivit tout le quartier. Raymonde, qui, dans une robe noire façon « Ange bleu », suivait le corbillard, soutenue par Lady X... et tenant un éventail de plumes genre autruche, teinte en noir, me murmura à la fin de la cérémonie :

— C'est une bien grande consolation pour moi. Le plus bel enterrement de l'année... Ce qu'elle doit être heureuse là-haut, au ciel !

Malheureusement, ces événements avaient contribué à accroître notre renommée. En rentrant de l'enterrement, nous constatâmes qu'en notre absence on avait mis devant notre yacht cinq hommes dont la tournure proclamait qu'ils appartenaient à la police.

Après le déjeuner, nous étions déjà réunis à l'arrière, autour du fatal plateau, quand le boy vint avertir Lady X... que deux messieurs demandaient à monter à bord.

— Ils n'ont pas donné leur nom ? Je n'attends personne. Renvoyez-les.

— Ces messieurs disent qu'ils sont de la police...

— Quoi ! Une descente de police ! Cela ne s'est jamais vu ! Ils n'ont pas le droit ! J'y vais ! Ils vont voir de quel bois je me chauffe !

Heureusement, nous lui donnâmes des conseils de prudence ; nous la suppliâmes d'aller au commissariat, d'arranger l'affaire sans scandale. Elle ne nous répondit que par une crise de nerfs. Nous décidâmes alors, Debrive et moi, de recevoir nous-mêmes les inspecteurs. Ceux-ci nous déclarèrent que le commissaire tenait à recevoir la visite de notre hôtesse. Il fallait y aller.

Lady X... se rendit à la nécessité. Le commissaire, pour la circonstance, s'était changé en homme du monde. Il expliqua, avec ménagement, qu'il ne voulait que notre repos et nous demanda pourquoi nous étions liés avec Raymonde.

— C'est une bonne petite... Mais elle n'est pas de votre monde ! Quelle fantaisie vous a poussés ?... Les fantaisies coûtent cher, parfois... Bref, sachez, madame, qu'une instruction a été ouverte sur votre compte... Je l'ignorais. Mais il est trop tard pour l'arrêter. Le dossier est parti pour Paris. Je suis aux regrets...

— Vous ignorez peut-être que mon père est député ? fit Debrive. Que Lady X... porte un des plus grands noms d'Europe ? Ne faites-vous pas fausse route ?

— Mon rôle est, en effet, très délicat, mais...

— Que me reproche-t-on ? interrompit Pilaff.

— Rien de précis... C'est parce que nous ne vous reprochons rien encore que nous serions désolés d'avoir à découvrir des... irrégularités qui nous contraindraient à sévir... Evitez-nous de vous causer des complications... Quittez Marseille simplement. Allez où bon vous semblera. Jusqu'à Menton, la côte est longue...

— Vous voulez dire qu'il existe un arrêté d'expulsion contre moi ?

— Non !... Je vous prie simplement, par intérêt pour vous, d'aller vous fixer dans un autre port. Sachez du reste que le port de Marseille n'autorise jamais de longues escales...

Il s'épongea le front et le cou. Quel métier difficile, parfois ! Enfin la chose était dite, il avait fait son devoir.

— Venez, fit Lady X... en nous entraînant. Sortons d'ici, ou j'éclate !

Et nous sortîmes sans saluer personne, cependant que le commissaire, très vieille France, se courbait jusqu'au sol.

***

Il fallut se résigner au départ. Nous relâchâmes à Cassis, à Bandol. Je dis nous, car nous avions emmené Dédé et Raymonde, dont Lady X... ne pouvait plus se passer. En arrivant à N..., notre hôtesse décida qu'elle en avait assez de naviguer et elle voulut aller passer quelques jours à terre.

Fatale inspiration ! Notre renommée nous avait précédés et, le lendemain de notre arrivée, alors que nous dormions chacun dans une chambre d'un des grands hôtels de la ville, bruquement des mains brutales firent résonner nos portes :

— Police ! Ouvrez !

J'entendis le premier ces cris et, par la porte qui faisait communiquer nos deux chambres, courus avertir notre amie. Mais Lady X... avait l'habitude de se boucher les oreilles, la nuit, avec des boulettes de coton. Elle ne m'entendait pas. Je ne pouvais pourtant pas hurler : « Voilà la police ! » Car, embusqués aux portes, « ils » guettaient les moindres prémices du « sauve qui peu » ou du « cachez tout » ! bien connu.

Hélas ! Ce fut une invasion bien démoralisante ! Je me précipitai sur le plateau et naïvement je le cachai sous le lit. Je ne savais pas que cinq hommes changés en vampires casseraient tout, même les ampoules électriques, les pommes de cuivre des lits et les cheminées de marbre, pour découvrir des cachettes ; ouvriraient les matelas et les sommiers à coups de couteaux, défonceraient les armoires et les malles, et descelleraient même, à certains endroits, le carrelage de la salle de bain. En quelques minutes ce fut un champ de bataille... Puis, nous fûmes invités a « les » suivre.

On nous fit monter dans une voiture, encadrés par les inspecteurs dont l'un portait une de mes valises pleine des instruments du plateau. Puis ce fut le bureau du commissaire. Quant à moi, je me soumis, donnai de bonne grâce mes nom et adresse de Paris, état civil complet, affirmai que je ne fumais ni ne me droguais ; Dédé, Debrive, Raymonde firent de même. Lady X..., au contraire, râna ; elle se fit une gloire de fumer, mais jura ses grands dieux que nous n'avions jamais touché une pipe d'opium :

— A présent, annonça-t-elle, j'exige de fumer ! Oui, oui, ici ! C'est mon heure ! Je n'ai pas fumé ce matin ! Je suis intoxiquée, je ne pourrais pas attendre une heure de plus ! Avez-vous des coussins à m'offrir ? Un divan ?... Vous ne voulez rien me donner ? Après tout... à la guerre comme à la guerre... Mais je vous revaudrai ça !

Sans prendre garde à la stupeur générale, Pilaff reprit sa valise des mains du policier, l'ouvrit, équipa son plateau, alluma sa lampe. Puis elle s'étendit sur le tapis du commissaire et commença à se rouler des pipes.

— Je serai un peu longue, ne faites pas attention... Car, en prévision du « chapardage » de mes affaires et de ma drogue, je compte me confectionner quelques boulettes ! (Une boulette est une pipe d'opium qu'on retire du fourneau après l'avoir cuite convenablement, et que l'on fait dissoudre dans de l'eau ou du café au cas ou le matériel manquerait au fumeur).

Les policiers, courbés en deux, faisaient le cercle autour de notre amie. Ils n'avaient jamais assisté à une telle scène. Enfin la porte s'ouvrit et le commissaire entra. Il était cramoisi, le pauvre homme.

Penaud, il s'approcha de Lady X... qui fumait toujours, étendue :

— Madame, bredouilla-t-il, vous êtes libre... je viens de téléphoner au ministère de l'Intérieur... Mes subordonnés ignoraient à qui ils avaient affaire... Il y a erreur, certainement erreur... Rendez ses bagages à Madame...

On s'empressa. Une fois de plus, on nous lâchait tous. Mais, décidément, la Provence ne nous était plus propice. D'ailleurs l'hiver venait et Lady X... était lasse de la France, où sa vie risquait de se voir sans cesse traversée par d'ennuyeuses aventures. Debrive et moi, nous regagnerions Paris, Raymonde et Dédé étaient liés à Marseille par les chaînes du « commerce », le seul travail dans lequel ils fussent passés maîtres.

Le jour de la séparation arriva.

Sur le quai de la gare, en ligne, Raymonde, Dédé, les valises et leurs porteurs attendaient notre départ. Nous n'avions plus rien à nous dire, subitement. Chacun de nous était devenu muet. Une émotion intense nous serrait la gorge. Oh ! cette petite Marlène en herbe, cette marchande d'opium, cette meurtrière, notre « ange de la drogue », qu'allait-elle devenir, seule, dans cette ville implacable qui se nourrit du sang des femmes ? Il n'était pas difficile de prophétiser : un jour prochain, le soleil indifférent éclairerait le même cortège que celui qui avait accompagné Mme Lebœuf au cimetière. Il y aurait les mêmes couronnes, la Suédoise, les marlous, les Chinois, essuyant encore une larme...

Le train s'ébranlait. Aux portières, nous regardions disparaître les petits Marseillais, et, derrière eux, nous voyions se profiler vaguement une ombre sinistre.

Celle de la mort, compagne inévitable des hors-la-loi.

M. Nemo.

FIN

*Une ombre sinistre se profilait : celle de la Mort, compagne inévitable des hors-la-loi.*

# VOLEURS D'

*Le jour venu où le doute sera levé, les policiers feront irruption, revolver au poing, dans le garage.*

**Au royaume de la fourgue.**

**Les possesseurs de grosses voitures à long capot sont moins exposés à être volés que les propriétaires de voitures de marque courante. Nous sommes à l'époque de la spécialisation, et les « dérapeurs » n'ont pas perdu de vue ce principe. Il leur faut travailler vite, et c'est pourquoi ils ne s'attaquent qu'aux voitures de marque courante, qu'ils connaissent à fond, les Renault et les Citroën.**

**Lorsque le « dérapage » fit ses débuts, il y eut des luttes épiques entre bandes rivales ; l'une d'elles ne volait que les voitures à double chevron, la seconde que les autos provenant des usines de Billancourt.**

**Comme la première réalisait plus d'affaires que la seconde et accaparait le marché, les chefs de bande résolurent de liquider le différend à la mode du milieu, les armes à la main.**

**« Renault » et « Citroën » s'affrontèrent un soir, dans une rue étroite voisine de la rue des Amandiers.**

**La police ramassa trois cadavres. Le premier avait la tête fendue d'un coup de hache, le second était éventré, et le troisième gisait sur le sol, le corps percé de trente balles de revolver !**

**Les survivants de cette héroïque soirée sont pour la plupart, maintenant, sur les rives du Maroni où les autos sont rares ; ils se sont sans doute rattrapés sur les pirogues.**

**Les « dérapeurs ».**

Il n'y a rien de plus facile à voler qu'une auto, rien de plus facile à vendre qu'une auto volée ; ajoutez à ces deux considérations que, tout comme pour l'homme d'affaires, elle est devenue pour le malfaiteur un instrument de travail, et vous comprendrez pourquoi la rubrique « vols de voitures » tient une telle place dans les faits divers.

Ce fut en ces termes que l'homme avec qui j'allais faire un voyage tout théorique dans le monde des « dérapeurs » d'autos posa clairement les données d'un problème, beaucoup plus compliqué qu'on ne saurait se l'imaginer tout d'abord.

On vient d'arrêter un couple de « dérapeurs », qui n'avait pas volé moins de cent vingt voitures dans son année. Et on ne retrouva nulle trace d'aucune d'elles, ce qui prouvait que le trafic des autos volées ne doit pas se ressentir de la crise. C'est un fait qu'un « dérapeur » qui a du cran, des « fourgues » assurés, en un mot, un homme qui travaille à la commande, vole en moyenne une auto tous les deux jours. Une belle recette en fin d'année.

Comment les « dérapeurs » opèrent-ils ? Comment écoulent-ils les autos volées ? Ce sont tous ou presque tous des professionnels de la mécanique, qui ont, un jour, essayé leur chance isolément, ou qui ont été recrutés d'une manière qui décèle de la part de ceux qui l'emploient une criminelle astuce.

Très certainement, le jeune Chabert, en sortant de chez ses parents, ce matin-là, ne se doutait pas que s'ouvrait devant lui une belle carrière de « dérapeur ».

A dix heures du matin, il avait visité sans résultat trois ou quatre garages. Mais à la porte du dernier, il se cognait presque dans un gentleman, vêtu d'un par ssus avantageux, vraiment pas fier du t et qui engageait la conversation sur la es-tion « boulot » et la difficulté de s'e ro-curer.

Cette conversation allait se pou re au bar voisin, où le gentleman ait habilement le terrain et finissait par l her comme par hasard le mot « combine ».

— Une combine ? Si je pouvais en trouver une pour me sortir de la mouise. J'en ai marre moi, du chômage. Deux thunes par jour. Vous vous rendez compte ?

Chabert en a dit assez, et le gentleman n'hésite pas à abattre son jeu, avec une autorité qui finit d'étouffer avant leur naissance les scrupules de sa victime.

— Voilà. Je t'attends ce soir à la Porte d'Orléans, au café du *Plus que bon*. Apporte-moi une Citroën ou une Renault, pas d'autre marque, hein. Et tu as le pèze sur la table ; ni vu ni connu. Ça va ?

— Combien ? interroge Chabert qui ne songe même pas à discuter une si belle proposition.

— T'inquiète pas, t'auras pas à te plaindre, assure le gentleman, en offrant un dernier verre.

Le soir, fidèle au rendez-vous, Chabert amène une « Citron » conduite intérieure, toute neuve.

— Bien, ça, mon fils, déclare le gentleman qui, d'un coup d'œil connaisseur, a fait l'estimation. Et, discrètement, il glisse dans la main de Chabert, un billet de mille, plié en quatre. Il « n'achète » jamais plus cher.

— On se revoit ? interroge Chabert, que la réussite d'un tel début a mis en goût.

— Viens ici à l'apéritif, le mardi et le vendredi. Si on a besoin de toi, on te donnera rendez-vous par téléphone.

C'en est fait. Il y a un « dérapeur » de plus sur le pavé de Paris. Si Chabert continue la série si bien commencée de ses succès, il entrera définitivement dans la bande des maquilleurs d'autos dont le gentleman est le chef. Celui-ci a conduit la voiture volée dans un discret garage de banlieue dont il est le propriétaire, et où il procède à un examen détaillé de son « acquisition ». Il a donné mille francs à Chabert mais il est certain d'en gagner cinq mille pour le moins. Sans compter que le novice n'a pas fait attention à une très belle écharpe de fourrure qui se trouvait sur le siège arrière de la voiture.

— Ballot ! dit simplement le gentleman, en mettant la précieuse fourrure en lieu sûr.

Croyez-vous qu'il soit très facile de pincer en flagrant délit un pareil industriel ?

« Dérapeur », lui aussi, le fils de famille qui, un soir de dèche, s'est fait la main sur la voiture d'un client du cercle où on l'a décavé. Il n'ira pas très loin, à moins que son étoile ne l'ait conduit du premier coup chez un garagiste marron qui travaille « à l'honnêteté ». Celui-là ne court pas après les affaires. Il prend celles qu'on lui apporte s'il les juge profitables.

Il se garde bien de discuter la carte grise, grossièrement maquillée, et interroge :

— Tu en veux combien de ta bagnole ?

— Six mille. Une Buick toute neuve.

— En voilà trois, et bien payé.

Sans mot dire, le fils de famille empoche, peu soucieux de courir les rues de Paris dans une voiture dont tous les agents ont déjà le signalement.

Beaucoup de « dérapeurs » et de « fourgues » ont débuté dans la bécane. C'est dans ce modeste trafic que les premiers se sont fait le coup d'œil, que les seconds ont appris l'art du maquillage, de la vente des « pièces détachées ». Avant guerre, ils payaient une bicyclette huit francs, jamais dix. Maintenant, ils offrent au maximum, trente-cinq francs. Métier de gagne-petit.

L'auto est devenue pour le malfaiteur un instrument de travail, avons-nous dit. Bien entendu, il la vole dans la rue, et son coup fait, il l'abandonne dans un champ sur le bord de la route. On peut dire que, maintenant, presque toutes les graves affaires sont précédées d'un vol d'auto. La technique des criminels évolue ; on se souvient certainement d'un prestigieux conducteur qui s'appelait... Bonnot.

Celui-là fut un terrible précurseur. Depuis, il a fait des émules. Depuis quelque temps, les « casseurs de vitrines » refont beaucoup parler d'eux. Une auto volée, pilotée par un complice, leur permet d'emporter leur butin et de disparaître rapidement, en protégeant leur fuite d'une salve de coups de revolver. L'affaire du bureau de tabac de Neuilly en est un des plus récents exemples.

Tout « dérapeur », s'il ne l'est déjà, est un criminel en puissance.

Les « roulottiers », eux, ont aussi perfectionné leurs procédés. Ceux-là ne recherchent pas les luxueuses conduites intérieures. Ils s'attaquent aux camionnettes chargées de marchandises et font de beaux profits. Les véhicules commerciaux sont d'une vente facile et sont fort souvent chargés d'une cargaison de valeur.

*Il est rare que les « jeux » n'aient pas la parole dans ces sortes d'histoires.*

S'il n'y avait pas les recéleurs, les « fourgues », les « dérapeurs » ne pourraient exercer longtemps leur fructueuse industrie. C'est surtout contre eux que se porte l'effort de la police ; pénétrons maintenant dans le rayon très particulier du royaume de la « fourgue ».

Si l'on retrouve presque toujours, en plus ou moins bon état, une voiture qui a servi à des criminels, il est fort rare qu'une voiture « fourguée », revoie son propriétaire.

La « fourgue » d'une auto comporte deux opérations complètement différentes et confiées chacune à des spécialistes en leur genre. Le premier est le mécanicien qui donnera à la voiture une physionomie toute différente, martèlera les numéros de série, pour les remplacer par d'autres, transformera la carrosserie.

Le second est un habile faussaire, qui conférera à une carte grise, volée elle aussi, tous les caractères d'une indiscutable authenticité.

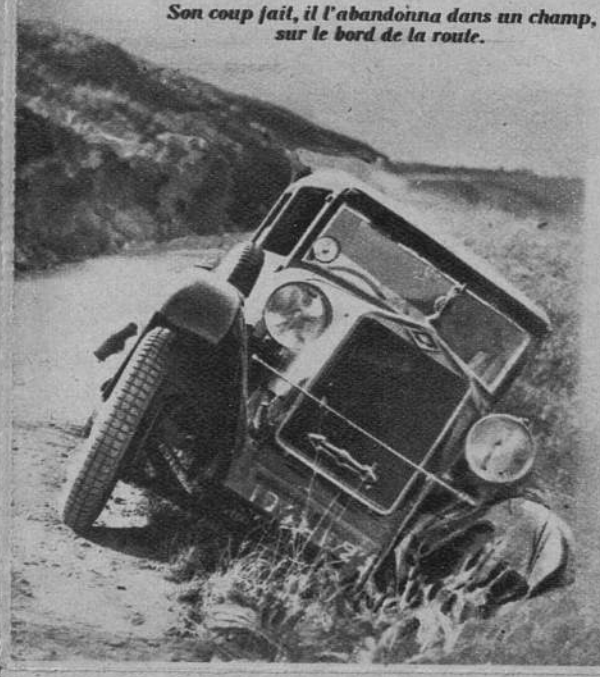

*Son coup fait, il l'abandonna dans un champ, sur le bord de la route.*

# AUTOS

Veut-on un échantillon de leur savoir-faire ?

Dernièrement, après une perquisition mouvementée, on retrouvait dans un garage de banlieue, une auto qui fut présentée à son propriétaire présumé.

— Ce n'est pas ma voiture, je l'affirme, déclara celui-ci.

Le « fourgueur », qui était aussi le « dérapeur », ne put résister à un mouvement d'orgueil, et puis il savait qu'il allait au maximum. Par conséquent, il pouvait se payer une satisfaction, avant de partir au dépôt.

— Pas votre voiture, ça ? dit-il narquois. Si vous ne la reconnaissez pas, moi je vous reconnais. Je vous l'ai prise en face d'une succursale de la Société Générale.

— Ça, par exemple, c'est fort ! s'exclama le volé, obligé de se rendre à l'évidence.

Les maquilleurs de cartes grises ne le cèdent en rien à leurs habiles collègues. La grande difficulté était de s'en procurer, mais elle ne les arrêta pas longtemps.

Pendant plusieurs mois, les chauffeurs de taxis firent les frais de l'opération. Le nombre de ces travailleurs qui déclaraient avoir perdu leurs papiers, devint tout soudain hors de raison, et amena la section spéciale des recherches à faire une enquête qui porta ses fruits.

C'étaient les maquilleurs des « fourgues » qui opéraient à l'heure du déjeuner, et fouillaient les poches des portières de voitures, dans lesquelles les chauffeurs avaient la mauvaise habitude de laisser leurs papiers.

Un avis de la Préfecture, affiché dans les garages, et conseillant aux chauffeurs de garder leurs papiers dans leur poche remit tout dans l'ordre.

Mais les maquilleurs ne sont pas à court d'ingéniosité.

Le record du « dérapage » des autos appartient certainement à un nommé Pinson, qui eut la malchance de se faire prendre au moment où il allait se retirer des affaires. Celui-là était un homme d'ordre et, tout comme Landru, il avait la manie de tenir un carnet, sur lequel il notait toutes ses opérations.

En quelques années, il avait maquillé et vendu plus de trois mille autos. Il est allé prendre sa retraite à Melun. Recordman du nombre et du chiffre d'affaires, il l'était aussi de la rapidité.

Une voiture entrée dans ses ateliers, en sortait complètement transformée, impossible à identifier à un premier examen. Changés le numéro du moteur, la plaque du châssis, la plaque d'immatriculation, le bouchon de radiateur, les poignées de portières. Un coup de peinture, des roues prises sur un autre véhicule, complétaient le travail.

Tous les « fourgueurs » ne sont pas des as comme Pinson. Il y en a qui comptent sur le temps pour faire leur travail. Ces partisans du moindre effort se contentent de garder une voiture volée jusqu'à ce « qu'un Salon ait passé dessus ».

Enfin, il y a les spécialistes du démolissage, les marchands de pièces détachées. Ceux-là vous fourniront à des prix défiant toute concurrence dynamos, pneus et tous les accessoires que vous pourrez désirer.

La banlieue sud de Paris semble être le quartier de prédilection des démolisseurs. C'est là que la brigade spéciale vient de prendre l'un d'eux en flagrant délit.

Un avare, sans doute, celui-là, et qui ne laissait rien perdre. On trouva chez lui, une douzaine de plaques d'immatriculation, appartenant à des autos volées et signalées.

### L'œil de la police.

Quelles mesures ont été prises pour parer à la désastreuse activité des « dérapeurs » et des « fourgueurs » ?

La chasse aux voleurs d'autos met fort souvent les policiers sur la trace de bandits redoutables, aussi a-t-on créé à leur intention une section spéciale des recherches.

Paris centralise les signalements de toutes les voitures volées.

Un agent de Lille aperçoit dans une rue de son secteur, une voiture volée à Perpignan. Le conducteur en sera aussitôt amené au commissariat, et un coup de téléphone à Paris, à la section des automobiles, éclaircira la question dans le plus bref délai, grâce à la parfaite collaboration des services de la Police judiciaire et de la Sûreté générale.

Travail administratif bien conçu et bien exécuté, que celui-là ! Voyons maintenant les policiers à la besogne.

Les « indics » ont parlé. Un homme est venu chercher un billet de cent francs ou plus, suivant la valeur du renseignement qu'il apporte.

A partir de ce moment-là, le garagiste soupçonné va être l'objet d'une patiente surveillance. Tous ceux qui entreront ou sortiront de chez lui auront leur existence passée au crible. Et, le jour venu où le doute sera levé, les policiers feront irruption, revolver au poing, dans le garage. La précaution n'est pas superflue.

Il est rare que les « feux » n'aient pas la parole dans ces sortes d'histoires.

C'est ainsi que, tout récemment, les agents des recherches arrivaient, dans un garage, juste au moment où un « dérapeur » amenait sa dernière prise. Sans hésiter, il tira un revolver de sa poche et commença le feu. A la faveur de la fusillade, il put s'échapper.

Malheureusement pour lui, il laissait dans la voiture son pardessus, dans les poches duquel on trouva seulement un petit carton portant son adresse, et celle d'un chapelier à qui il avait donné son chapeau à réparer !

Les maisons d'automobiles, pour faciliter la tâche des policiers, leur fournissent tous les renseignements qui leur permettront de remonter du premier acheteur au garagiste marron.

Les peines encourues par les « fourgues » sont déjà graves, mais les profits qu'ils réalisent leur font mépriser les risques. Depuis le 12 mai 1915, le recel n'est plus considéré comme un cas de complicité, mais comme un délit spécial, puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans de prison.

Faudra-t-il transformer cette peine de prison en celle de la réclusion, pour les faire réfléchir ?

La fréquence sans cesse accrue des vols d'autos, serait de nature à faire envisager une telle mesure, et puis, ne serait-il pas urgent de priver les malfaiteurs d'un moyen d'action qu'ils se procurent trop facilement ?

JEAN NORMAND.

*Les chefs de bande résolurent de liquider le différend à la mode du milieu, les armes à la main.*



# POLICE ET HARMONIE

*Pour maintenir le calme dans les rues de Jérusalem où s'affrontent tant de races différentes et souvent ennemies, le Gouvernement anglais, qui a reçu un mandat sur la Palestine, s'est vu amené à créer un corps de police des plus important. Parmi ces hommes, un certain nombre sont musiciens ; ils ont eu l'idée de créer entre eux une fanfare qui est bien vite devenue célèbre là-bas. Certains jours, cette fanfare défile à travers Jérusalem, faisant retentir de joyeux accents. Puisse-t-elle rétablir l'harmonie troublée par les récents événements !* (S. G. P.)

## Des crimes mystérieux livrent leur secret

*(Suite de la page 7.)*

« Mais j'ai dû faire couper par un agent trois branches hautes chacune d'environ cinquante centimètres et de la grosseur d'un doigt. J'ai dû les faire couper non seulement pour me placer avec mon appareil, mais aussi parce que c'était là un obstacle à ma prise de vue... Les magistrats du Parquet me demandaient de reproduire l'intimité de la chair de la malheureuse victime avec le maximum de précision.

Et M. Pecceu me donne ce détail que je dois livrer tel quel pour que ma démonstration soit parfaite :

— Ces branches étaient exactement placées entre les jambes même de la victime et devant la partie que je devais spécialement photographier.

Il en résulte à l'évidence que le viol, en ces conditions, n'a pas pu être accompli, ni même tenté. L'agresseur eût forcément dû casser ces branches.

En outre, M. Pecceu, voyant l'importance que j'attachais à cette révélation ajouta que les magistrats et policiers présents devaient avoir gardé le souvenir de cet incident.

Effectivement un des agents qui avait assisté à la scène s'est parfaitement rappelé le fait et me l'a confirmé.

Enfin, M. Pecceu, comme M. Ravin, comme tous les policiers se rappelle qu'il n'y avait pas de sang aux environs du cadavre. Encore un démenti aux aveux de Leloutre ! Et une preuve que le cadavre a été apporté sur les lieux où il a été trouvé.

Enfin nul n'a vu Mrs. Wilson s'engager sur ce chemin. Nul ne l'y a rencontrée. Alors que les personnes qui y passaient à la même heure, M. Matras et M. Biguet, n'y sont pas restées inaperçues.

Et la canne ! On eût trouvé la canne de Mrs. Wilson sur les lieux. La canne n'a-t-elle pas été oubliée dans la voiture de Jules où avait reposé le cadavre ?

Se rappelle-t-on que M. Wilson, dans la nuit de la découverte, a fait des recherches et n'a rien trouvé. Le cadavre vêtu de clair et dont, selon les photographies, le linge était visible, devait être vu assez facilement.

Autre constatation troublante qui se remarque sur la photo inédite que m'a montrée et remise M. Pecceu : le pied gauche de la morte est dans une position anormale. Il semble avoir été tourné, coincé, retenu par quelque obstacle. Il semble avoir pris cette position dans la voiture où il avait été placé et l'avoir gardée ensuite au moment de la rigidité cadavérique.

Enfin une déclaration importante n'a pas été retenue. Elle a été apportée par un témoin dont le nom est au dossier.

Celui-ci, qui était accompagné d'une autre personne, a fait savoir qu'il avait vu le soir du crime une automobile où se trouvaient deux hommes et une femme et qui semblaient se disputer.

Tout, heure, lieu, circonstances, s'accorde avec la révélation de Charles G...

La preuve est faite.

Il n'y a plus de mystère dans l'affaire de l'assassinat de Mrs. Wilson.

L. M. et E. W.

*Copyright by Louis Mars et Emile Woog.*

## Crimes par procuration

*(Suite de la page 5).*

et, un soir sans lune, après les incantations d'usage, elle est allée placer ce cœur, attaché à la racine d'un saule, dans le courant d'un ruisseau.

« C'est tout.

« Elle a laissé ce cœur huit jours dans l'eau. Le neuvième, elle est retournée à l'endroit où elle l'avait placé, elle l'a détaché et l'a laissé partir au fil de l'eau.

« Au même moment, la victime mourait. »

***

Trois faits ne suffisent pas évidemment à établir une généralité. Je le sais, mais je sais aussi qu'il en est d'autres qui pourraient plus ou moins appartenir à cet ordre satanique, à cette religion mystérieuse pratiquée par certains — conscients ou illuminés.

Ce n'est pas surtout en province que la magie fleurit.

Nos plus lointains villages ne connaissent bien souvent que les rebouteux et les guérisseurs peu dangereux.

Ceux-ci n'ont gardé de leurs ascendants, parfois très puissants, que la connaissance des simples dont les remèdes de bonne femme sont les conséquences les plus efficaces. Cette science dégénérée s'explique peut-être facilement par une instruction plus répandue et aussi par ce goût de la mécanique, du moderne, du progrès matériel qui s'est introduit partout. Ce progrès matériel est le pire ennemi des séances magiques uniquement basées sur le spirituel.

Mais Paris est le centre de toute la magie. Il existe dans la capitale des sectes plus ou moins secrètes dont les offices sont assez connus.

Je sais une certaine rue, entre la rue Lafayette et le boulevard Haussmann, où très souvent des messes noires sont dites.

Montreuil, cette banlieue proche, possède une chapelle où, chaque semaine, se célèbre un office de magie.

Saint-Maur a voulu avoir la sienne ; un prêtre a même mis à la disposition d'une cartomancienne, une chapelle privée. Mais la cartomancienne a toujours refusé.

Cette attraction, vers la capitale, de tous ces devins ou sorciers, s'explique facilement.

C'est ici que se rencontre la tourbe des individus et qu'encore se jouent les jeux terribles de l'orgueil et de la jalousie.

C. G.

*Ce sont des* **révélations extraordinaires** *que vous apportera notre nouvelle enquête.*

## FRAUDEURS D'OCTROI

**Pour la première fois, le public saura la vérité sur les manigances de fraudeurs parisiens qui trouvent moyen de gagner des sommes considérables au détriment de l'octroi.**

# Les millions du Docteur

**TOULOUSE**

**(De notre envoyé spécial.)**

ARRIVÉ devant le n° 4 de la rue de Phalsbourg, où stationnait une multitude de curieux que les agents du service d'ordre avaient bien du mal à empêcher d'avancer, notre guide s'écria :

— C'est là que *ça* s'est passé !

Là, se dresse un petit immeuble de modeste apparence. Là demeurait, jusqu'au jour où il fut assassiné, le Dr Firmin Lauvinerie, un vieux médecin âgé de quatre-vingts ans.

Dès notre arrivée dans le quartier, nous n'eûmes pas beaucoup de mal à obtenir des renseignements sur la victime. A peine avions-nous posé une question que tous les voisins rassemblés nous décochaient des « tuyaux » multiples :

— Un brave vieux, mais un peu maniaque.

— Faut dire aussi qu'il était avare comme pas un !

— Avare ? Lui qui a si souvent soigné des pauvres gratuitement !

— Pour ça, je ne dis pas. Mais cela ne l'empêchait point d'être usurier et de prêter à la petite semaine.

— Il vivait seul, misérablement.

— Et pourtant il était millionnaire, à ce qu'il paraît !

— Millionnaire ?... Vous pouvez dire multimillionnaire !

Ainsi jasaient les gens ce matin-là, devant la maison du crime.

***

Ce crime, il avait été découvert de la façon suivante :

Depuis l'autre vendredi, l'octogénaire, qui faisait chaque jour ses commissions, n'avait pas été vu ans le quartier. Et sa femme de ménage, Mme Legrand, n'avait pas reçu de réponse à ses coups de sonnette, ni le vendredi, ni le samedi, ni le dimanche.

Légitimement inquiète, la domestique se rendit le troisième jour chez M. Balse, chef de la Sûreté toulousaine, et lui fit part de ses appréhensions :

— Le Dr Lauvinerie avait souvent des crises cardiaques ; probablement qu'il est mort...

Cédant aux instances de Mme Legrand, le magistrat, accompagné de ses inspecteurs, se rendit rue de Phalsbourg. Par acquit de conscience, ils sonnèrent encore chez l'octogénaire, mais seul le silence leur répondit.

— Enfoncez la porte ! ordonna M. Balse à ses hommes.

Ceci fut rapidement fait et l'on put enfin pénétrer dans le logement occupé par le vieillard. Un horrible spectacle attendait les policiers :

Le cadavre du Dr Lauvinerie gisait par terre, étendu sur le dos, les bras en croix, au milieu de débris de toute sorte, à moitié carbonisés. Les vêtements et une partie du corps avaient également été attaqués par le feu.

A côté, des bidons de pétrole étaient renversés, qui avaient servi à allumer l'incendie.

D'abord on put croire que le vieillard avait été étranglé — car le crime ne faisait aucun doute — parce que la victime portait autour du cou un cache-nez fortement serré. Mais un examen plus approfondi du corps permit d'établir que l'ancien officier de santé avait reçu cinq coups de couteau.

Quant au mobile de l'assassinat, il était facile à percevoir : le désordre indescriptible qui régnait dans l'appartement attestait que tous les meubles avaient été fouillés.

Lorsque les magistrats du Parquet de Toulouse arrivèrent sur les lieux, ils se préoccupèrent tout d'abord de procéder à la reconstitution du drame :

Vraisemblablement, le Dr Lauvinerie avait reçu, vendredi, soit des « clients », — entendons par là ceux qui avaient recours à ses bons offices pour des prêts d'argent, soit un familier. Toujours est-il que, sans méfiance, il avait ouvert sa porte à celui ou ceux qui devaient devenir ses assassins.

Leur crime accompli, les assassins fouillèrent tous les meubles, firent main basse sur une somme d'argent qu'on peut évaluer à quatorze mille francs environ et prirent la fuite après avoir tenté d'effacer les traces de leur forfait en mettant le feu à des débris de chaises et à de vieilles planches. Seul, le manque d'aération du bureau où la scène tragique se déroula empêcha la réussite de cet astucieux projet.

Sans cela, tout le monde aurait pu croire, très logiquement d'ailleurs, à un simple accident, le vieux médecin ayant déclenché l'incendie en allumant sa cuisinière.

***

La première piste suivie fut celle de Gomes.

Gomes, un sujet espagnol qui demeurait non loin du logement du Dr Lauvinerie et qui, à titre de voisin, venait le consulter depuis près d'un mois. L'ancien officier de santé avait perçu, la veille du crime, dans une banque toulousaine, pour environ onze mille francs de coupon, et, paraît-il, au même moment, Gomes était également présent à la banque. Ayant vu l'octogénaire toucher cette somme importante, n'avait-il pas décidé de se l'approprier ?

Un fait était certain : c'est que, depuis ce jour-là, Gomes ne reparut plus à son domicile.

Autre disparition, autre piste : la seconde.

Un repris de justice, récemment mêlé à une affaire de cambriolage, qui habitait lui aussi à proximité de la rue de Phalsbourg, a, lui aussi, quitté Toulouse sans laisser d'adresse.

Enfin, la troisième piste, signalée par une concierge de la rue du Poids-de-l'Huile :

— Il y a quelques jours, raconta cette brave femme, deux individus se présentèrent devant ma loge. L'un était sans doute français, car il s'exprimait très facilement dans notre langue. Il paraissait âgé d'une trentaine d'années. L'autre, de dix ans plus vieux, avait un fort accent étranger.

« Le plus jeune me demanda si, dans la maison, ne demeurait pas un docteur dont le nom se terminerai par *ri* ou *rie*.

« Je lui indiquai alors le Dr Bonnery, chirurgien-dentiste, qui habite en effet dans l'immeuble dont j'ai la garde. Mais je fus très surprise d'entendre le plus âgé de mes visiteurs insister pour connaître l'âge du docteur, ses habitudes, le nombres de personnes susceptibles de vivre avec lui.

« Enfin, un tas de questions indiscrètes !

« Voyant que je cherchais à les évincer, ils se décidèrent brusquement et grimpèrent jusqu'au palier du premier étage où est situé l'appartement du Dr Bonnery. Ils sonnèrent et c'est Mme Bonnery qui vint leur ouvrir.

« A ce moment, effrayée par l'attitude suspecte des deux hommes, je montai à mon tour, et, en me voyant, ils bredouillèrent quelques vagues excuses et prirent la fuite en courant.

« Depuis, je ne les ai pas revus dans les environs. »

On voit tout de suite l'intérêt de cette déposition : les deux mystérieux individus, étrangers à la ville ou tout au moins au quartier, mais renseignés plus ou moins bien par un indicateur, étaient venus « tâter le terrain » et, ne se souvenant plus exactement du nom de celui qu'ils avaient décidé d'abattre, s'étaient trompés, confondant le Dr Lauvinerie avec le Dr Bonnery.

M. Balse ayant informé la huitième brigade mobile et toutes les gendarmeries de la région, on se mit aussitôt à la recherche des deux hommes. Mais il fut impossible de les retrouver. Tout au plus put-on apprendre que deux voyageurs dont le signalement correspondaient aux individus signalés par la concierge de la rue du Poids-de-l'Huile, avaient pris place, samedi soir, dans un train en partance pour l'Espagne, par Cerbère et Port-de-Bouc.

Bien entendu les trois pistes que nous venons d'énumérer furent immédiatement suivies.

Malheureusement, à l'heure où j'écris ces lignes, c'est-à-dire après de multiples efforts de la part des policiers, aucune d'entre elles n'a donné un résultat satisfaisant.

Il faut dire, pour être exact, que les enquêteurs ne disposaient que de trois faibles éléments :

Le couteau du crime fut retrouvé dans une serviette sale. Aucune utilité ; il appartenait à la victime. Le cache-nez entourant le cou du docteur lui appartenait également.

Pas une empreinte, pas une trace susceptible d'aiguiller utilement les recherches !

Rien, sinon les disparitions de Gomes et du repris de justice, ainsi que la troublante visite des deux inconnus chez le docteur Bonnery.

***

A défaut des criminels, les enquêteurs cependant, les premiers jours, apprirent des choses bien curieuses concernant le docteur Lauvinerie.

Ce dernier que d'aucuns croyaient pauvre était plus que millionnaire. On retrouva chez lui, cachés un peu partout, deux millions et demi de titres, cent dix mille francs liquides par ci, vingt-quatre mille francs d'or par là...

On apprit également que le Dr Lauvinerie, Crésus en guenilles et possédant environ tout son avoir compris, six millions n'avait jamais versé un sou au fisc et avait toujours oublié de déclarer ses revenus.

Ce qui fait que ses héritiers auront à payer à l'État, outre les droits normaux, les cinq dernières années d'impôt et les amendes prévues pour ce genre de délit. Ils ne toucheraient donc guère qu'un million

Cela ne les a pas empêchés d'offrir une prime de 10 000 francs à quiconque pourrait fournir un renseignement capable de mettre la police sur la piste du coupable.

Quel est-il ce coupable ? On ne sait.

Crime crapuleux, comme tout le monde le croit ?...

Vengeance d'un débiteur menacé de poursuites comme certains l'insinuent ?...

Ou bien encore, assassinat longuement prémédité et très habilement exécuté, ayant l'intérêt pour mobile ?...

***

— Savez-vous, me demanda un vieux bonhomme qui connaissait bien la victime, savez-vous que le Dr Lauvinerie fut mêlé, il y a vingt-quatre ans, à une tragique affaire ?

— Ma foi ! non...

— C'était en 1912. Cette année-là, au printemps, on retrouva dans la Garonne le cadavre du « père » Feyt, un septuagénaire qui demeurait rue Saint-Michel et qui avait brusquement disparu de son domicile.

« La blessure suspecte que portait le cadavre derrière la tête permit d'affirmer qu'il y avait eu crime. Mais qui avait tué ? Cela on ne le sut jamais.

« Par contre, au cours de leurs investigations, les policiers furent amenés à soupçonner diverses personnes, parmi lesquelles — devinez-qui — le Dr Lauvinerie !

« On perquisitionna même chez lui, mais sans résultat et aucune preuve formelle n'ayant pu être relevée contre lui, l'affaire fut classée. N'est-ce pas troublant ?

— Et vous voyez un rapport quelconque entre le drame de 1912 et celui qui nous intéresse aujourd'hui ?

— Oh ! pas le moins du monde. Seulement, admettez que le docteur eût été coupable ; on pourrait dire aujourd'hui qu'il a subi la peine du talion.

— Vous croyez donc que c'était lui qui, il y a près de cinq lustres... ?

— Moi, je ne crois rien du tout. Ne me faites pas dire des choses pareilles !

Il me déclara cela sur le mode énergique en ponctuant son affirmation d'un coup de poing sur la table, mais je suis persuadé qu'il pensait exactement le contraire.

GÉO GUASCO.

## Un pourvoi rejeté

*La chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi d'Arthur Mahieu, condamné à mort par la Cour d'Assises de la Seine, pour le meurtre de l'agent Pujol.*

## TROIS BANDITS EN PLEIN JOUR

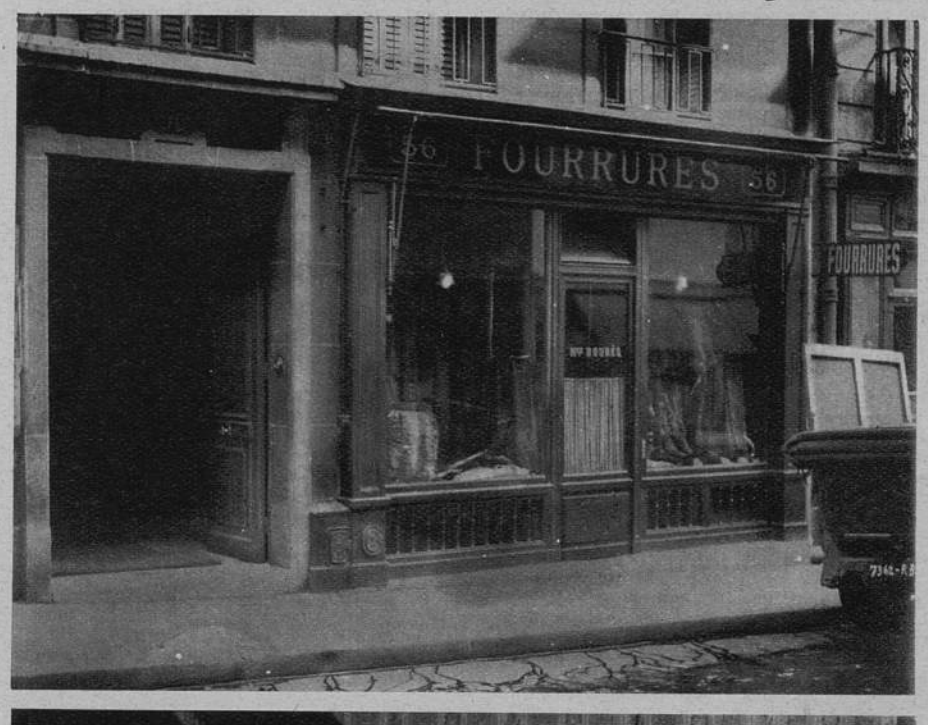

*Rue Rodier, à midi moins le quart, trois bandits, profitant d'une absence momentanée de la propriétaire d'un magasin de fourrures, Mme Bourès, pénétrèrent dans la boutique et s'y cachèrent. Quand la commerçante revint, ils lui sautèrent à la gorge, l'assommèrent à coups de matraque et la précipitèrent dans l'escalier du sous-sol. Puis ils s'emparèrent du contenu du tiroir-caisse, heureusement de faible importance. Mais des voisins accoururent, et les bandits prirent la fuite. On croît être sur leurs traces. L'état de Mme Bourès est moins grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord.* En haut : *la boutique de la rue Rodier.* En bas : *Mme Bourès dans sa chambre.* (Rap.)

# La tombe qui accuse

**BEAUVAIS**

**(De notre envoyé spécial.)**

A la ferme Quenizet, on avait trouvé l'idée on ne peut plus heureuse d'engager Marc et Martin Blondeaux comme charretiers.

— En voilà qui s'entendront, ils ne se chamailleront pas tous les jours comme le faisaient les deux charretiers de l'an passé, expliquait la fermière; les deux frères ensemble, ça doit faire du bon travail.

Pour la rentrée des foins, les deux frères commencèrent leur service. C'étaient deux gars solides des champs, jeunes et tout pleins de forces.

Martin, dix-neuf ans, Marc, vingt et un, ils abattaient à tous deux un travail de bœuf sans en avoir l'air.

Ils vous chargeaient une charrette de foin en moins de deux, et hue ! Cocotte, la voiture partait bon pas par champs et ravins sans jamais s'arrêter, comme il se voit, devant les auberges du chemin.

— Ça, c'est de la bonne recrue, disait en se frottant les mains le patron.

Les filles de ferme avaient fait bon accueil aux deux frères. Ils étaient solides à l'ouvrage, mais, pour le reste aussi, ils étaient solides lurons.

A la grande tablée du midi et du soir à grandes lampées, ils avalaient des deux à trois assiettées de soupe. Un appétit beau à voir.

Oh ! C'est entendu, après quelques jours passés bien sagement à la ferme et pendant lesquels ils se montrèrent doux comme des moutons, on les surprit parfois à se lancer des mots aigres-doux au visage... mais cela n'était rien, n'est-ce pas, petites querelles de famille entre deux frères.

On les arrêtait en disant :

— C'est-y fini, oui, vos petites histoires ? Regardez-les, ils se disputent comme deux gosses.

Ça prêtait à rire presque. C'était touchant.

***

Et puis le malheur survint.

Le 14 octobre dernier tout le monde de la ferme était aux champs depuis l'aube.

La grande cour était déserte.

Marc et Martin seuls revinrent, au cours de la matinée, d'une première tournée dans la campagne.

— Revenez, leur avait-on commandé, le plus tôt avec une charretée de fumier.

A la ferme, ils commencèrent à charger le chariot.

A bout de bras, à grands coups de fourches, le fumier s'entassait peu à peu en une montagne grandissante.

Brusquement, Martin s'immobilisa.

— Regarde ce corbeau, là, dans cette branche.

Marc regarda aussi.

— Va prendre le fusil du patron, dit-il, tu tireras cette sale bestiole ?

Martin alla chercher le fusil, il le chargea, une bonne cartouche bien pleine de bourre, de chevrotine et de poudre.

En revenant dans la cour, il dit :

— Il est toujours là ?

— Regarde, il est sur cette branche-là maintenant, répondit Marc.

Martin se mit en position de tir.

Il y avait juste campé devant lui, son frère qui lui montrait du doigt le corbeau.

— Tu le vois ? Tu le vois ? Tape-lui dedans !

Martin épaule et vise. Son frère est toujours devant.

Feu !

La décharge part...

L'oiseau est magistralement manqué, mais Marc s'écroule la nuque en sang.

La charge faisant balle avait pénétré derrière l'oreille droite. La mort avait été foudroyante.

C'était un accident, un terrible accident, un bien grand malheur.

Ah ! Si vous aviez vu le désespoir de ce pauvre Martin.

Il se lamentait :

— J'ai tué mon frère ! J'ai tué mon frère ! C'est effroyable !...

***

La ferme Quenizet est une belle et riche ferme dépandant de la commune de Cuigy-en-Bray, une bien jolie petite commune à quelque vingt kilomètres de Beauvais.

Martin, aussitôt après cet affreux accident, se rendit le plus rapidement possible à la gendarmerie la plus proche qui siège à Coudray-Saint-Germer.

A tous ceux qu'il rencontrait sur la route, il annonçait, les larmes aux yeux, la lamentable nouvelle.

— J'ai tué mon frère !... C'est-y Dieu possible !

Enfin il arriva à la gendarmerie et raconta la fatale histoire du corbeau, qui est bien, comme la légende le veut, un oiseau de malheur.

Il raconta l'histoire avec force détails et force lamentations.

— Je ne me pardonnerai jamais ma maladresse... Pourquoi l'arme a-t-elle dévié ?... Oui, j'ai vu mon pauvre frère s'effondrer, plein de sang ! C'est épouvantable ! C'est épouvantable ! Non, non, jamais je ne me pardonnerai cette maladresse.

Et lui-même s'écroula en proie à une crise de désespoir.

Les gendarmes firent le chemin de retour avec Martin. Dame ! Il fallait bien ouvrir une enquête.

La cour de la ferme était bondée de monde. Le corps gisait au beau milieu dans une grande mare de sang.

Vingt fois, Martin, dont la douleur faisait peine à voir, raconta l'accident. Il la racontait à qui voulait l'entendre.

Le lendemain, le médecin légiste de Beauvais pratiquait l'autopsie de Marc Blondeaux.

— La victime a reçu la pleine charge dans la tête, dit-il.

C'est ce qu'avait déjà dit et expliqué Martin. Comme, en définitive, l'autopsie ne révéla rien qui pût être en contradiction avec les déclarations du meurtrier, l'enquête ne fut pas poussée plus avant.

Martin répondit aux convocations du juge d'instruction et finalement fut inculpé d'homicide involontaire.

***

Comme on est de braves gens à la ferme Quenizet, Martin garda sa place de charretier.

— C'est pas parce qu'un malheur est arrivé qu'il faut que tu meures de faim, tu vas rester avec nous.

Et Martin poursuivit sa tâche. De temps en temps, il pleurait en pensant à son pauvre frère qui reposait désormais au cimetièr de Cuigy-en-Bray, au fond d'une humbl petite tombe surmontée d'une simple croix de bois blanc.

Dans les campagnes, il y a toujours de méchantes langues. De vilaines gens se mirent à susurrer que « Mon Dieu ! cette mort accidentelle n'était peut-être pas aussi accidentelle qu'on voulait bien le dire... »

Mais c'était pure médisance, et Martin haussait les épaules.

Il en est toujours qui ne savent pas respecter les grandes douleurs !...

Cela était tellement vil que même les gendarmes à qui ces calomnies étaient parvenues ne voulurent pas y prêter attention.

— C'est toujours la même chose, disaient-ils, les paysans, c'est très malin pour faire des cancans, et puis, le jour où on les interroge pour de bon, ils avouent qu'ils ont tout inventé de toutes pièces.

Et les mois passèrent. L'hiver et le printemps...

Martin était bien tranquille avec sa douleur qui allait en diminuant, lorsque l'autre matin, ce fut comme une révolution au village.

Tout le monde se parlait bouche à oreille.

Il y eut comme un vent de nervosité qui souffla.

On s'interpella de champ à champ :

— Hé ! dis, viens un peu...

— Quoi que c'est ?

— Viens, que je te dis... J'peux pas le crier sur les toits.

Et les paysans se rapprochaient :

— Ben voilà, va donc au cimetière, tu y verras quelque chose de ben drôle...

Et, bientôt, le cimetière fut plus encombré ce jour là qu'à la Toussaint.

On faisait cercle autour de la tombe de Marc Blondeaux.

— Ah ! çà alors ! Çà alors !

— Celui qui a fait ça, il avait pas peur !

— C'est-y Dieu possible !

— En voilà une histoire !

A la vérité une large pancarte avait été fixée à la croix et chacun pouvait lire tout à son aise l'inscription suivante :

*Dors en paix, petit Marc. On sait que c'est l'œuvre d'un crime si tu es ici. Tes amis auraient pu livrer le coupable à la justice, mais cela n'aurait pas apaisé la haine. Mais, à la justice de Dieu, celui qui t'a supprimé n'y échappera pas un jour, car, tôt ou tard, le châtiment viendra.*

La foudre, un cataclysme n'auraient pas produit un effet semblable.

On accourut des communes voisines.

Et les méchantes langues triomphèrent :

— Nous l'avions bien dit...

Au fait, cela pouvait être le fait d'un mauvais plaisant, et sur le tard, en réfléchissant bien, beaucoup se dirent : « C'est pas encore prouvé que c'est un crime ! ».

Le lendemain, Martin remarqua que bien des gens, cultivateurs, valets de ferme et autres, lui tournaient le dos. Un ami l'éclaira :

— Personne a osé te le dire, mais, sur la tombe de ton frère, quelqu'un a déposé une bien curieuse pancarte. Il vaut mieux que tu saches... Viens avec moi, tu vas voir. Moi, j'y crois pas à ce qu'il y a d'écrit... mais, au moins, tu pourras te défendre...

Plus d'un regard suivit de loin Martin dans sa promenade au cimetière.

Il resta bien droit, bien calme à lire un bon moment l'accusation :

— Qui est-ce qui a fait ça ? Je veux savoir... je veux lui casser la figure... Oser m'accuser, moi ! Moi qui aimais tant mon pauvre frère !

Martin était un peu pâle, mais il avait bonne contenance.

Il alla de par le village, arrêtant les uns et les autres, frappant aux portes :

— Vous avez lu ?... Vous y êtes allés au cimetière ? Eh bien ! c'est faux, archifaux ; c'est une honte... Ah ! je voudrais bien le tenir celui qui a écrit ça !...

Plus d'un fut fortement impressionné par les accents de Martin.

Le soir d'interminables discussions sous la lampe dressèrent maris contre femmes.

— Moi, j'te dis qu'il est bien capable du coup !

— Moi, j'te dis que c'est une médisance.

La situation de Martin à la ferme Quenizet devenait critique :

— Faut mettre ça au net, disait-on.

Les gendarmes s'en chargèrent. Ils revinrent du Coudray-Saint-Germer.

— Martin, tu vas nous suivre; il faut tirer l'affaire au clair.

— J'demande pas mieux, ricana Martin, moi aussi, j'en ai assez... Je ne suis pas un assassin !

Très sûr de lui, Martin partit avec les gendarmes pour Coudray.

Une heure, deux, trois, quatre heures d'interrogatoire. Martin fait front à toutes les questions.

— Pourtant, tu es chasseur, tu vises un oiseau dans un arbre et tu tues ton frère qui est à côté de toi. C'est pas normal !

— L'arme a dévié.

— Pourquoi ?

— J'en sais rien.

Mais bientôt un homme frappait à la porte de la gendarmerie, un certain Marceau Cocagne, ouvrier agricole, employé, lui aussi, à la ferme Quenizet.

— J'viens pour dire la vérité, j'en dors plus, déclara-t-il tout de go, voilà ce que j'ai vu le 14 octobre, comme Marc Blondeaux avait tourné le dos à son frère qui se trouvait à cinq ou six mètres de lui, Martin mit son frère en joue froidement et fit feu... Je n'avais encore rien dit parce que Martin m'avait menacé, il m'avait dit : « Si jamais on rapporte quelque chose contre moi, je tirerai dans le tas !... »

Alors Martin sentit qu'il était perdu et passa aux aveux.

— J'étais jaloux, précisa-t-il, très jaloux de mon frère. Je lui avais voué une haine féroce...

— Pourquoi ?

— Parce que Marc avait les préférences de ma mère !...

— C'est tout ?

— Et puis il y avait aussi ma sœur qui l'aimait mieux que moi.

Et il n'a pas été possible de trouver d'autres explications au crime de Martin !

PHILIPPE ARTOIS.


Lisez dans notre prochain numéro les révélations sensationnelles de notre envoyé spécial en Autriche

**Maurice LAPORTE**

**LA SAINTE-VEHME**

**AUTRICHIENNE**

renaît de ses cendres


# LES DEUX FRÈRES CRIMINELS

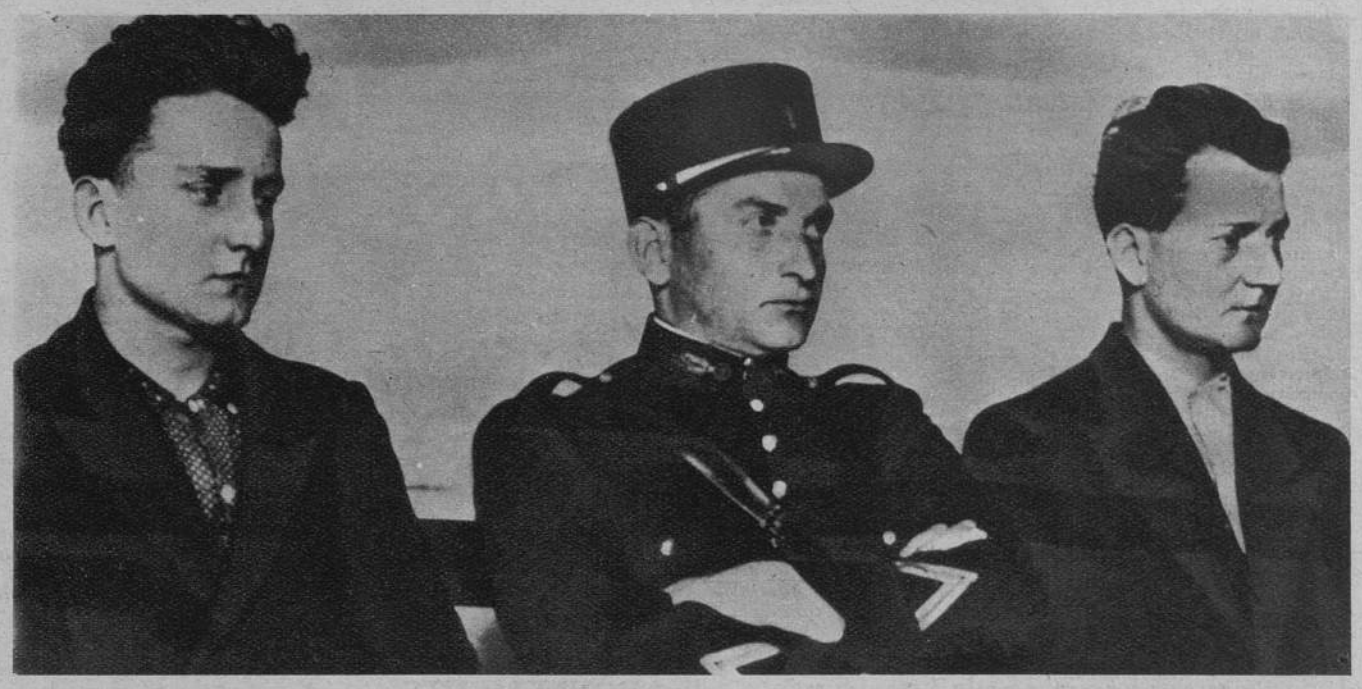

*Les jurés du Pas-de-Calais ont jugé les deux frères Camille et Louis Joseph, âgés de trente-trois et vingt-deux ans, ouvriers métallurgistes à Isbergues, accusés d'avoir provoqué la mort de leur vieille maman, connue, dans la région, sous le nom de la « Petite Mathilde » âgée, de soixante-trois ans, par toute une longue série de supplices rivalisant de raffinements de cruauté. En dépit d'un réquisitoire sévère de l'avocat général Martin, les jurés ont fait montre, dans cette affaire, d'une indulgence incompréhensible, condamnant seulement l'aîné, Camille, à sept ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour et le cadet, Louis, à deux ans de prison. Notre photo représente les deux frères criminels pendant les débats de ce curieux procès :* à gauche, *Louis Joseph*, à droite, *son aîné Camille.* (M. P. P.)

# A HUIS CLOS
## — Causes Salées —

### Un marché de dupe.

Jamais la nécessité de passer sous le plus anonyme des silences les noms et qualités des acteurs d'une tragédie conjugale ne se fit plus vigoureusement sentir que dans le cas actuel : un procès de rupture bien parisien.

Le mari, ou plutôt l'ex-mari occupe en effet une situation en vue, quant à l'épouse « in partibus », dressée en face du monsieur, c'est la fille d'un très gros industriel.

Or, la loi ne badine point en matière de comptes rendus de divorces, plaidés ou en instance.

Donc, du tact.

Et tirons nous d'affaire en racontant l'histoire assez saugrenue de ce ménage dernier genre.

Les juges nous diront en guise de moralité ce qu'ils pensèrent de cette alliance très officielle, ultra-mondaine et... des moins bien assortie.

Donc, en 1933, sur la plage de B..., face à l'océan, tantôt doux, tantôt furieux, Henry P... « fleur de gomme » masculine, tombait en extase à la vue de l'académie de Mlle Gaétane B..., académie visible en quasi-totalité à l'heure du bain, à celle du porto et, peut-être, encore davantage, si possible, au cours des fêtes nocturnes.

La mode féminine estivale a de ces exigences ; on ne s'habille plus à la plage. Tout se résume dans l'art de se dévêtir avec le plus d'audace possible. Chaque saison nouvelle voit supprimer une pièce du costume adopté au cours de la précédente.

Le nudisme dût naître un jour de l'embarras des couturières, auxquelles on n'avait laissé que le cache-sexe pour créer un costume chic.

Mlle Gaétane suivait cette mode déshabillante avec un soin méticuleux, en dépit des effarements de madame sa mère, des gronderies de son auteur responsable.

Le jour où elle fit la conquête totale et ultra-rapide du bel Henry, elle se promenait sur la digue avec un amour de soutien-gorge safran à peine retenu au moyen d'un cordonnet de soie, un slip à rayures nil et pivoine orné d'une ceinture large comme ça, le tout complété par une paire de semelles et un sombrero de la dimension de celui du Ras Imméron, en paille d'aloès violine.

Il est évident que ce qu'elle ne pouvait que mal dissimuler sous ces soixante-dix grammes d'oripeaux ne manquait pas de charme.

Henry avait pu faire assez de nombreuses comparaisons anatomiques au cours d'une bonne dizaine d'années de noce intrinsèque pour ne s'y tromper point.

La petite possédait une gorge à tenter les plus sceptiques, une croupe admirable, un ventre comme on n'en fait plus, et le reste à l'avenant. Pas de tromperies possibles ! Épouser une semblable créature ne pouvait mystifier ni un myope ni un presbyte.

De son côté, il faut bien le dire, le jeune homme avait tout ce qu'il fallait pour plaire.

De la branche, de l'œil, du galbe, de la fortune et un avenir brillant. Quant à son élégance vestimentaire, elle était de celles qui, sur la plage, faisaient pâmer tous les envieux, tous les petits crevés désireux de se singulariser, d'épater la galerie et jusqu'aux aimables Corydons fardés et besogneux, jolis comme des amours.

Brummel 1936 se devait presque de flirter avec la Vénus de la plage.

Il ne s'en priva pas.

Ce que fut cette idylle innovée sous le signe du coup de foudre, on le donne à penser.

Les deux jeunes gens qui se plaisaient beaucoup fuirent les réunions où l'on est trop nombreux pour s'isoler souvent dans les rochers de la plage, loin du monde et surtout des regards investigateurs.

On les vit, par contre, chaque soir au Casino, dans la cohue anonyme, endroit encore plus idoine que les coins de la plage solitaire, à la perpétration d'un flirt très poussé. Et, comme l'a dit un connaisseur, le flirt *étant tout, excepté tout*, il advint qu'à part la conclusion de l'amour total, le bel Henry n'eut rien à désirer de sa jolie future.

Au cours des débats, plusieurs témoignages viennent confirmer ces préliminaires amoureux.

— Il était de notoriété publique, affirmera une dame Gabrielle M..., matrone capable de voir sans regarder et d'entendre sans paraître prêter l'oreille, que le bel Henry ne se gênait pas au cinéma avec sa fiancée et qu'il lui avait fait subir dans la salle obscure et plus d'une fois les avant-derniers outrages.

— Pour ma part, je jure avoir vu dans un salon retiré du Casino Mlle Gaétane assise sur les genoux de M. P... enfin, on me comprend.

— Parfaitement d'accord, conclut l'avocat du demandeur, nous ne nions pas avoir pris toutes sortes de précautions avant d'épouser : « Par précautions, nous entendons les garanties que, selon nous, tout individu devrait posséder sur la compagne de ses jours à venir, tant au point de vue physique et moral qu'en ce qui concerne l'accord des esprits, des sentiments et de la chair.

« Et cela est si vrai que, poussant ce principe jusqu'à la réciproque, et faute d'avoir mené plus loin son enquête, mon client se voit obligé, bien à regret, de demander le divorce, faute d'avoir pu trouver dans sa femme l'épouse au sens le plus normal du mot.

« Mme P... est, en effet, incapable non seulement de remplir son devoir conjugal mais, en admettant même qu'une opération lui permit un jour de recevoir les légitimes hommages de son conjoint, les sommités de la science médicale sont tombées d'accord pour affirmer qu'elle ne saurait jamais avoir d'enfant.

« Or, si l'on a pu reprocher à mon client de s'être — au grand dam des gens à l'esprit trop étroit — préoccupé un peu trop des vertus diverses de sa fiancée, le tribunal devra admettre qu'il agit en bon citoyen, en véritable père de famille déçu dans ses naturelles ambitions, lorsqu'il demande à reprendre sa liberté dans des circontances semblables... »

La défense de l'épouse, très difficile, ne porte que sur un point.

— La conduite de mon fiancé, que j'aimais et dont j'aurais voulu, de toute mon âme, faire le bonheur, m'a non seulement compromise, mais je passe maintenant pour une femme sans mœurs. Il est bien entendu que je ne pourrai jamais me remarier. Il n'en demeure pas moins que je suis dans la même situation qu'une fille qui aurait mené une vie désastreuse, au regard de mon entourage. C'est un gros préjudice que m'a causé mon mari. J'en demande réparation.

Le tribunal, après un long délibéré, n'a pas cru devoir évaluer ce dommage à plus de cent mille francs et a prononcé le divorce des deux époux.

J. C.

### L'excès en tout.

La situation d'amant sérieux n'est quelquefois pas de tout repos. Le sieur Constant X... vient le déclarer aux juges de la XIIIe correctionnelle, un peu comme un chien qui a décidé de se fouetter lui-même.

C'est un personnage important, bien nourri, mais avec des joues flasques, vêtu avec élégance, et jadis doué d'un caractère malléable deux jours par semaine.

Malheureusement la jeune et fringante Suzanne D..., plus connue dans les milieux où l'on s'amuse sous le nom de Poupette, n'a pas su profiter de ces quarante-huit heures hebdomadaires avec adresse.

Elle a, comme on dit, gâché le métier, en voulant sans l'ombre d'un scrupule tirer de son « entreteneur » tout ce qu'il était capable de donner, plus... le reste.

Conséquence : le cher homme a ouvert les yeux, il s'est rendu compte de ses faiblesses, il est allé trouver un avocat, et, quelques jours plus tard, Poupette se mordait les pouces en songeant à tout ce qu'elle avait perdu par excès de gourmandise.

— Mlle D... fut d'abord pour moi, une amie, en tout bien tout honneur.

— Si c'est pas malheureux de mentir comme ça, entend-on au banc de la prévention.

— Je l'ai connue, poursuit M. X..., dans la rue de la Chaussée-d'Antin. Elle s'y promenait, je n'avais pas grande occupation ce jour-là... Bref, la silhouette de cette jeune femme m'ayant séduit, je l'abordai en lui offrant un verre de quelque chose, n'importe où...

Le bruit bien caractéristique d'un claquement de doigts répété à la façon des élèves pressés de gagner le « buen retiro » éclate, alors, soudain.

C'est encore Poupette.

— J'peux t'y dire quéque chose, m'sieur? J'peux t'y parler encore ?

— Vous avez été interrogée tout à l'heure. Vous reconnaissez les faits dans l'ensemble...

— Oui, mais je veux mettre une chose au point... Monsieur dit qu'il m'a offert n'importe quoi... C'est pas vrai. Il m'a dit : « Voulez-vous accepter un doigt de porto ? »

— Ce détail n'a aucune importance.

— Ah! pardon, m'sieur, pardon, excuse ! Écoutez ce que je vous dis. Un doigt de porto... Eh bien! je vous prie de croire que pendant que je buvais le porto, il savait s'occuper, le monsieur.

— En bref, nous nous égarons, gronde M. le président d'une voix nerveuse... Il s'agit d'un abus de confiance, et nous voilà embarqués dans la gaudriole...

Constant X... l'admet si bien qu'il se hâte d'en arriver aux faits de la cause.

— Je passe sur les préliminaires. Quelques entrevues avec Mademoiselle m'ayant produit une favorable impression, je l'installai dans un gentil appartement et lui déclarai que j'y viendrais passer deux nuits chaque semaine.

« — Entendu, me répondit-elle. Mais n'oubliez pas, Constant, que je suis folle de vous et que deux nuits, c'est peu pour une femme amoureuse. »

« Messieurs, si j'ai fait la bêtise que je viens de dire... et ce procès, reprend M. X... encore une fois envahi par ses scrupules de conscience, c'est parce que je suis célibataire, donc absolument libre de tous mes actes bons ou mauvais. D'autre part, je tiens beaucoup à ma liberté. Je répondis à ma maîtresse : « Deux nuits, pas plus... Cela donne neuf ou dix nuits par mois, je trouve que c'est assez. »

« — Soit, je prendrai mes dispositions pour ne pas en pâtir », me répondit-elle, sur un ton plein de sous-entendus... Et je ne devais pas tarder à apprendre ce qu'elle avait voulu insinuer. »

Après s'être essuyé le front pour le sécher des gouttelettes de sueur qui y perlaient, Constant X... poursuit, défiguré par de longues crispations nerveuses.

— J'ai joué auprès de cette fille sans cœur, pendant plus d'un an, le rôle d'un véritable pantin, messieurs. Certes, je ne peux pas jurer que Suzanne m'ait toujours escroqué en matière d'amour. Mais ce dont j'ai eu la certitude, c'est que ma maîtresse, sachant combien certains excès annihilent ma volonté, s'est efforcée d'arriver à faire de moi une loque, sans force de résistance, un chiffon qui serait devenu à la longue un vil esclave (*sic*) si je ne m'étais pas repris...

Et, c'est de ces instants de profonde dépression que Mlle Poupette, habile en tout, profitait pour demander, même en employant certaines menaces sur lesquelles on ne saurait insister, des sommes de plus en plus fortes à son amant, incapable de s'y soustraire.

Pour son malheur, cependant, il a fallu qu'elle trouve à chaque rencontre des motifs nouveaux de tapage ou d'avances. Et le fait d'avoir promis à M. X... d'employer l'argent obtenu, à l'achat de différentes occasions sensationnelles en meubles ou bijoux, sans donner suite à ce projet, a été suffisant pour permettre à la victime, enfin clairvoyante, de poursuivres a maîtresse pour abus de confiance et extorsion de fonds.

La plaidoirie du défenseur de Poupette n'aura pas de mal à détruire l'accusation, même en dépit des aveux de l'inculpée qui a reconnu avoir gardé pour elle l'argent destiné à ces achats précis.

— L'amour présidait à toutes ces opérations. M. X... et ma cliente vivaient comme un ménage dont le mari serait voyageur de commerce...

« Le délit n'est pas établi et je réclame l'acquittement pur et simple, termine l'avocat.

— Accordé, a répondu le tribunal.

J. C.

## DÉMÉNAGEMENT IMPRÉVU

*On se souvient des inondations qui ont ravagé récemment plusieurs régions des Etats-Unis. Dans le Connecticut, elles ont eu un résultat inattendu. A Rethersfield-Conn, se trouve en effet, un pénitencier situé dans une vallée; un beau jour, les eaux de la rivière proche montèrent, envahirent peu à peu la vallée, inondèrent les cours et les bâtiments de la prison : il fallut déménager en vitesse tous les hôtes et, faute de véhicules, l'Administration dut réquisitionner des autos particulières pour cette fuite. Ce fut très gai d'ailleurs. Cela ressemblait à une partie de campagne ! Notre photographie, prise en avion, montre le spectacle désolé du grand établissement inondé.* (W. W.)


**" POLICE-MAGAZINE "**
Direction -:- Administration -:- Rédaction
**3, rue Taitbout, PARIS (IXe)**
Téléph. : Taitbout 59-68. — Compte Ch. Post. 259-10. R. C. : Seine 64-345

**ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes**

| | | |
|---|---|---|
| FRANCE... ... | Un an (avec primes) ... ... | 50 fr. |
| | Un an (sans prime) ... ... | 37 fr. |
| | Six mois... ... ... ... ... | 26 fr. |
| ÉTRANGER... | Un an... ... ... ... ... ... | 65 fr. |
| | Six mois... ... ... ... ... | 33 fr. |

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

# La « veuve noire » et les trafiquants de mort

La mort mystérieuse du jeune Ivan Niarsky dans un hôpital de San Francisco vient de mettre la police américaine sur la piste de criminels trafiquants de mort.

Niarsky était un Polonais qui, au dire de ceux qui l'ont connu, donnait depuis quelque temps des signes certains d'une extrême morbidité.

Il logeait dans un meublé confortable sans être luxueux et donnait l'impression d'être assez fortuné. Il s'y était fixé au retour d'un voyage au Japon sans entrer dans des détails sur les raisons qui le lui avaient fait entreprendre.

C'étaient là, du moins, les renseignements que la tenancière du garni avait pu fournir, lors de l'enquête ouverte après la mort de son locataire.

Elle avait tout lieu de penser, ajoutait-elle toutefois, que sa triste mélancolie devait être due à quelque amour contrarié.

Ne l'ayant point vu, ce matin-là, sortir de chez lui comme à l'ordinaire, la logeuse avait frappé à sa porte, pour savoir s'il n'avait besoin de rien et, à son grand étonnement, ne reçut aucune réponse.

Un bruit singulier, qui semblait une faible plainte, lui inspira la crainte d'un malheur, et, grâce à un passe-partout, elle put pénétrer dans le logement dont la porte était fermée à clef.

Ses appréhensions étaient justifiées.

L'infortuné jeune homme gisait, sans connaissance, sur son lit, vêtu seulement d'un pyjama.

Affolée, elle avait donné l'alarme. D'autres locataires, les domestiques de la maison aussi étaient accourus, mais, tout en prodiguant les premiers soins à Ivan Niarsky, on s'empressa d'appeler un médecin qui, sans hésiter, ordonna son transport d'urgence à l'hôpital.

Le peu de détails qu'il avait pu recueillir ne lui permettait pas de se prononcer sur le cas du malade, mais il pensait pouvoir diagnostiquer un empoisonnement.

Un petit objet placé sur une table de chevet avait pourtant attiré son attention.

C'était une cage minuscule, de fabrication japonaise et qu'il examina soigneusement, demandant enfin à la logeuse :

— Votre locataire était entomologiste sans doute ?

Et, ne parvenant pas à être fixé sur ce point, il ajoutait :

— Cette cage contient un insecte dont j'ignore encore la nature bien exacte, mais qui me semble une araignée du genre tarentule. C'est là ce qui me donnait à penser que ce jeune homme pouvait s'intéresser à l'étude des insectes.

« En tout cas, laissez-moi ce curieux objet, il nous donnera peut-être la clef de cette bizarre énigme.

***

A l'hôpital, le mal dont souffrait Ivan Niarsky demeura rebelle à tous les soins.

Il ne reprenait pas ses sens, et, dans les paroles incohérentes qu'il prononçait dans son délire, sans cesse revenaient ces mots :

— La veuve noire ! La veuve noire !...

Toutes les hypothèses étaient avancées. On allait même jusqu'à supposer que le malheureux pouvait être la victime de quelque vengeance de femme de couleur : une métisse ou une mulâtresse, belle comme elles le sont parfois et dont il se serait follement épris.

L'arrivée du médecin-chef, le docteur Larkin, devait bientôt dissiper tous les doutes.

Il examina le malade d'abord, la cage ensuite contenant le mystérieux insecte et que l'on avait apportée du garni.

Se tournant enfin vers les internes qui l'entouraient, il se prononça en ces termes :

— Nous ne pouvons que faire des piqûres à ce malheureux pour le laisser mourir en paix. Il n'y a aucun remède qui parvienne à le sauver.

« La science est impuissante. »

Puis il expliqua :

— La monstrueuse araignée que vous voyez ici, noire et velue, dressée sur ses huit pattes, est une sorte de tarentule dont la piqûre est fatale.

« Son venin se glisse lentement jusqu'aux poumons où il forme un liquide qui, sournoisement, finit par suffoquer le malade sans qu'il soit possible de le secourir.

« On appelle cette bête immonde la « veuve noire » à cause de sa couleur, car vous remarquerez qu'elle n'a qu'une seule petite tache rouge sur la tête, armée de deux petites pinces, à la manière de certains autres insectes.

« On ne la trouve qu'au Japon et c'est de là que ce malheureux l'avait rapportée sans doute, à en juger par la cage qui la contient. Celle-ci est de tout point semblable aux cages où les Japonais emprisonnent les insectes chanteurs qu'on trouve dans presque toutes les maisons.

« Reste à savoir maintenant si Ivan Niarsky a été victime d'une imprudence avec ce souvenir rapporté de son voyage là-bas, ou s'il s'est volontairement donné la mort en s'exposant à la piqûre de cette affreuse bête. Peut-être les papiers qu'on trouvera chez lui nous fixeront-ils sur ce point. »

Comme le docteur Larkin l'avait prévu, le moribond succombait peu après son entrée à l'hôpital, et ce fut bien dans ses papiers qu'on devait découvrir la solution du mystère qui entourait cette mort bizarre.

La police trouva dans son logement un carnet où se lisaient ces lignes :

*Seul au monde, je ne vivais que pour l'amour d'une femme. Sachant qu'elle ne peut être mienne, je préfère en finir avec une existence qui me pèse. Qu'on n'accuse de ma mort personne autre que la « veuve noire » qui va me la donner.*

Et, un peu plus loin, on déchiffra quelques autres lignes, griffonnées d'une main mal assurée, dénotant qu'elles avaient été tracées alors qu'il était déjà infecté par le venin de la « veuve noire ».

*Je commence à ressentir les effets du poison... Tout semble tourner autour de moi comme dans un tourbillon... La chambre, les meubles, tout ce qui m'environne... Je ne puis plus lire ce que j'écris. Je crois m'enfoncer dans un abîme sans fond... Peut-être bien est-ce déjà la fin... Qui sait et que m'importe ?... Je ne souffre pas... Je ne sens rien, sinon que je défaille... La fin de tout ? Oui... Non.*

Un gribouillage de lettres informes suivait ensuite, auquel il était impossible de rien comprendre.

D'autres pages du carnet d'Ivan Niarsky n'offraient aucun intérêt, mais, par contre, il contenait divers papiers qui devaient retenir l'attention des policiers, qui poursuivaient leurs investigations.

Il y avait là, entre autres, deux ou trois coupures de revues scientifiques ayant trait aux piqûres des araignées genre tarentules, piqûres toujours dangereuses et quelquefois même mortelles. Incidemment, on mentionnait celles de la « veuve noire » du Japon qui sont sans remède.

Ces coupures étaient soigneusement placées dans une enveloppe, portant le nom d'Ivan Niarsky, l'adresse de l'hôtel où il était descendu lors de son séjour à Tokio et le timbre de la poste nipponne.

Mais l'enveloppe contenait encore un imprimé rédigé dans un fort mauvais anglais. Certain marchand d'insectes de Tokio annonçait qu'il se chargeait de fournir des « veuves noires » au prix de cinq dollars l'une et une famille entière, composée de la mère et ses petits, moyennant vingt dollars. Il insistait même sur l'avantage présenté par l'achat d'une famille entière suivant les besoins qu'on pouvait avoir à employer plusieurs de ces insectes, et terminait enfin en disant qu'il avait des agents en Californie, et dont il donnerait verbalement l'adresse, en venant voir sur place.

Cette dernière découverte avait une importance capitale aux yeux des policiers qui avaient toujours ignoré l'existence de ces criminels trafiquants de mort.

C'était une véritable révélation qui soulevait le voile sur plus d'un décès jusque-là encore demeuré mystérieux. Il était regrettable qu'Ivan Niarsky eût aussi rapidement disparu, car il aurait pu donner d'utiles indications. Peut-être même connaissait-il quelqu'un de ces agents que le marchand de Tokio assurait avoir en Californie ?

Il n'y avait plus maintenant qu'à chercher la piste des trafiquants de mort et à les arrêter pour mettre fin à cet infâme commerce.

C'est à cela que s'emploient les plus fins limiers de la police californienne, mais sans grand succès jusqu'à présent.

Faudra-t-il donc, pour aboutir, que la « veuve noire » fasse à nouveau parler d'elle?

ROGER NIVÈS.


ACHETEZ

**“ MON CINÉ ”**

MENSUEL ■ N° du 15 MAI 1936

*52 Pages — 9.000 Lignes — 100 Photos*

**Tirage de grand luxe en héliogravure.**

Vous lirez dans ce numéro :

**CONRAD VEIDT**

UN GRAND ACTEUR

L'espionnage à l'écran et ses multiples visages

Des souvenirs de

**SAMSON FAINSILBER**

La vie et les débuts de

**FRANCHOT TONE**

Ce sympathique

**FERNAND GRAVEY**

**UN ROMAN COMPLET :**

**MAZURKA**

tiré du grand film de **WILLY FORST**

*En vente partout : LE NUMÉRO* 3 fr. 50



*LA MEILLEURE RAISON*

**Elle déclare qu'elle restera toujours fidèle à la Gyraldose et à la Fandorine qui lui assurent : 1° Un teint frais ; 2° Des périodes mensuelles régulières ; 3° L'absence de tout malaise intime, et surtout... la fidélité de son mari !**

*La Gyraldose est un produit gynécologique qui réalise de façon parfaite l'asepsie des organes génitaux. La Fandorine, composée d'extraits glandulaires, évite les règlesdouloureuses*

**BON** *N° 1. PO*

*Envoi gratuit d'un modèle d'essai et de la brochure "La Santé de la femme, richesse incomparable", par le Dr Gabrielle Souffland*

**GYRALDOSE**, la boîte (40 doses) Poudre ou Comprimés : 10 frs. **FANDORINE**, le flacon (40 comprimés) : 9 francs. Toutes pharmacies ou Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris.

C'est un produit CHATELAIN LA MARQUE DE CONFIANCE

**la Timidité EST VAINCUE EN 8 JOURS** par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 1 fr. en timbres. Écrire au Dr P.M FONDATION RENOVAN, 12, Rue de Crimée - Paris -



**250 fr.** le mille, adresses à copier main et gr. gains à corr. Rens. gratis. Écr. seul. Éts SPIREX, B. P. ; 31. Paris, Quai Valmy (X°).



**AVENIR** dévoilé par la célèbre voyante Mme MARYS 16, r. de Monceau, Paris-8e. Envoyer prén., date nais., 15 fr. mand. (10 à 19 h.)



*Lisez* **SÉDUCTION** MD

qui publie cette semaine

**L'INVOLONTAIRE CIRCÉ**

*ROMAN d'HUMOUR et de VOLUPTÉ*

par **MICHKA**

l'auteur de **Mes Amants, Moi et d'Autres**

Utilisez le **PETIT COURRIER** *de SÉDUCTION*

*EN VENTE PARTOUT* *LE N°*

**1f50**

**ARTICLES D'HYGIENE EN CAOUTCHOUC**

*Seuls les véritables Preservatifs "BLACK CAT" en caoutchouc-soie sans soudure, VÉRIFIÉS, CONTROLÉS et GARANTIS indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SÉCURITÉ ABSOLUE !*

| | | | |
|---|---|---|---|
| N° 100 | « Ivoire » Soie blanche fine. | La dz. | 10. |
| N° 100 bis | « Réservoir ivoire » » » | » | 11. |
| N° 101 | « Velouté » Soie rose ext.-fine. | » | 12. |
| N° 101 bis | « Réservoir velouté » » » | » | 13. |
| N° 102 | « Naturel » Soie brune surfine. | » | 14. |
| N° 102 bis | « Réservoir naturel » » » | » | 15. |
| N° 103 | « Cristallin » Soie blonde superf. | » | 16. |
| N° 103 bis | « Réservoir cristallin » » » | » | 17. |
| N° 104 | « Pelure » Soie peau ext.-superf. | » | 18. |
| N° 104 bis | « Réservoir pelure » » » | » | 19. |
| N° 114 | « Latex » Soie lactée invisible | » | 22. |
| N° 105 | « Renforcé » Lavable extra | » | 20. |
| N° 106 | « Soie chair » Lavable supérieur | » | 25. |
| N° 106 bis | « Supersoichair » Lavable extra-supér. | » | 40. |
| N° 107 | « Epais » Lavable d'usage | » | 65. |
| N° 108 | « Crocodile » Spécial. américaine | » | 30. |
| N° 109 | « Baudruche » extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60. | | |
| N° 110 | « Bout américain » Modèle très court | » | 6. |
| N° 111 | « Collection » Mod. variés supér. | » | 25. |
| N° 112 | « Echantillons » Mod. variés extras | » | 15. |
| N° 113 | « Assortiment Black Cat » 23 mod. différents | | 50. |
| N° 120 | « Le Vérifior » appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs.. | | 8. |

RECOMMANDÉ : Le N° 114 « LATEX », nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 « SOIE CHAIR », lavable, d'une solidité incomparable.

CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois.

ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cachetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRÉTION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies : 2 francs ; Etranger : 5 francs ; Contre remboursement (sauf étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

MAISON **P. BELLARD**, HYGIÈNE
**55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9e)**
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - *Même maison, mêmes articles :* 22, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9e (Gds Boulevards)



*Le Gérant :* J. ABEILLÉ.

4831-5-36. — IMPRIMERIE SPÉCIALE DE “ POLICE-MAGAZINE ”.

*Au deuxième étage de la maison que l'on voit ci-dessus, dans le quartier de Soho, à Londres, un nouveau crime a été commis : une fois de plus, il s'agit d'une jeune femme dont l'assassin reste introuvable.* (A.)

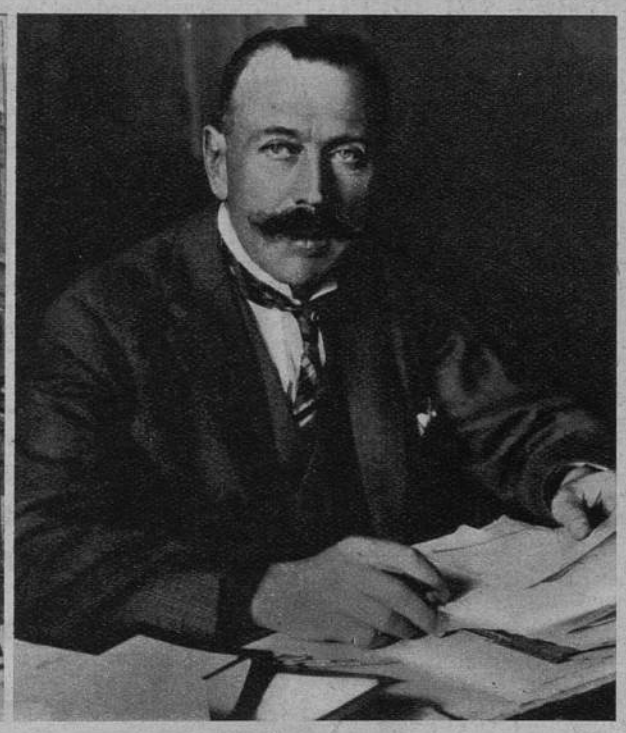

*M. Marcel Guillaume, le sympathique commissaire-divisionnaire dont les exploits ne se comptent plus, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'Intérieur.* (H. M.)

*Un scandale retentissant, concernant le budget anglais, vient d'éclater à Londres. Voici M. Roland Oliver, un des membres de la Commission d'enquête, se rendant à la première séance du tribunal.* (M. P. P.)

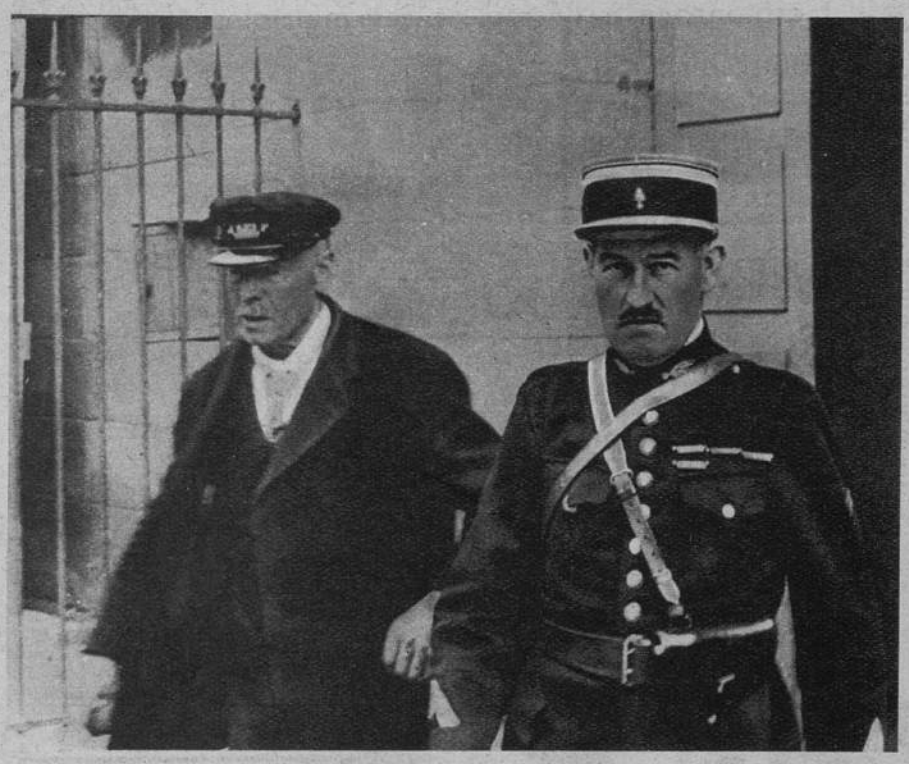

*Dans le cabinet d'un juge d'instruction de Nantes, au cours d'une confrontation, le nommé Hervé a tiré un coup de revolver sur Mme Durand, contre laquelle il avait porté plainte pour abus de confiance. Déplaignant, il est devenu prévenu et a été aussitôt conduit à la prison de la ville.* (N. Y. T.)

*Les deux assassins présumés du chauffeur Azario, Compère* (à gauche) *et Martin* (à droite), *assistés de Me Jean-Charles Legrand et Me Joseph Python, que l'on reconnaît sur notre photo, ont comparu devant les Assises de Seine-et-Marne. Le procureur ayant abandonné l'accusation, ils ont été acquittés.* (Rap.)

*Le gardien de la paix Boulanger, du IVe arrondissement, a réussi, en plongeant dans la Seine du haut du Pont-Neuf, à sauver une jeune désespérée.*

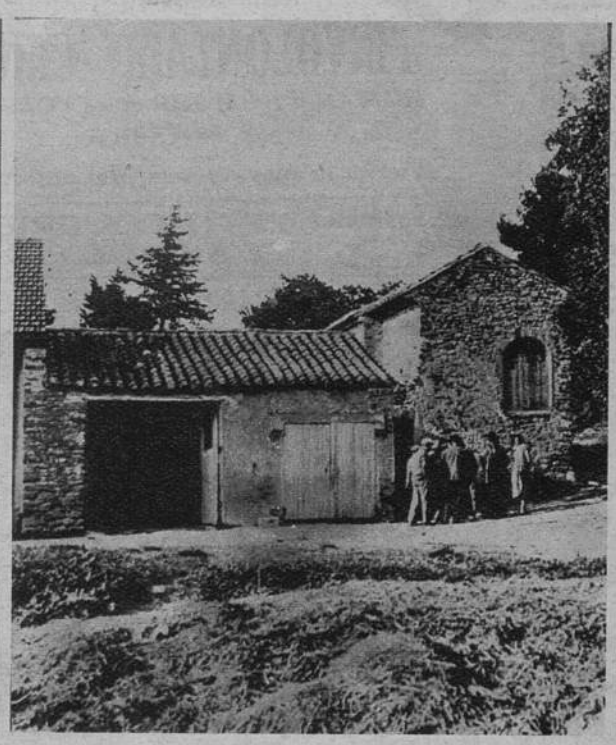

*Dans la ferme de Puymeras, près d'Avignon, Mme Marie Ricelhé, âgée de quarante ans, a été tuée d'un coup de fusil par un vieillard, Henri Jouve, soixante-huit ans. Il s'agit d'un drame de l'intérêt.* (N. Y. T.)

*Un repris de justice, Sonneville, qui escroquait les anciens combattants, a été arrêté à la suite d'une plainte de l'U. N. C. A.* (M. P. P.)

*Déjà deux fois condamné, Givelet s'était spécialisé dans le vol des voitures et en avait pris plus de deux cents en deux ans. Il est sous les verrous.* (M. P. P.)